

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(36^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du lundi 24 octobre 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN

1. **Loi de finances pour 1995 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5921).

INDUSTRIE, POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS ET COMMERCE EXTÉRIEUR (suite)

Réponses de M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, aux questions de: MM. Jacques Guyard, Jean-Pierre Kucheida, Jean-Pierre Brard, Jacques Brunhes, Mme Muguette Jacquaint, MM. André Durr, Daniel Arata, Willy Diméglio, Philippe Mathot, Pierre Lang, Rémy Auchédé, Raymond-Max Aubert, André Droitcourt, Ladislav Poniatowski, Alphonse Bourgasser, Georges Durand, Daniel Mandon.

INDUSTRIE, POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Etat B

Titres III et IV. - Adoption (p. 5938)

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 5938)

Article 58. - Adoption (p. 5938)

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 5938).
3. **Dépôt de propositions de lois** (p. 5938).
4. **Ordre du jour** (p. 5939).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN, vice-président

La séance est ouverte à vingt-deux heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1995 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 (n^{os} 1530, 1560).

INDUSTRIE, POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS ET COMMERCE EXTÉRIEUR (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par celles du groupe socialiste.

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Monsieur le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, le contrat de plan qui vient d'être signé entre l'Etat et La Poste prévoit, chaque année, 7 000 départs à la retraite et 2 000 recrutements environ, ce qui représente un déficit annuel d'à peu près 5 000 emplois. Cette très forte réduction des emplois paraît difficilement compatible avec la volonté de faire jouer pleinement à La Poste son rôle dans l'aménagement du territoire, de lui permettre de rester présente dans le monde rural et de développer son implantation dans les banlieues mal desservies.

Sur quels services précisément porteront les suppressions d'emplois ?

Est-ce qu'un volant de recrutement de 2 000 personnes par an, dont on est en droit de se demander s'il comportera encore des fonctionnaires, paraît suffisant pour éviter un vieillissement de l'entreprise ? Ne risque-t-on pas de remettre en cause la notion même de service public ? Je partage sur ce plan l'inquiétude de mon collègue Besson. La notion de « service universel », formulée dans les textes européens, n'a pas de définition juridique et, en toute hypothèse, recouvre un champ beaucoup plus restreint que celle de service public dans notre tradition.

Autre question, que comptez-vous faire, vous et vos collègues de l'intérieur et de l'économie, pour remédier à la situation inadmissible que vivent actuellement les postiers de Corse ? Il ne se passe pas une semaine sans qu'un bureau ne soit attaqué, pillé, et les agents menacés. Je

vous demande de communiquer à l'Assemblée le nombre des agressions qui ont eu lieu ces derniers mois et d'indiquer le montant des fonds publics qui ont été détournés. La Corse doit être aussi sûre que tous les départements français. Il est de la responsabilité du Gouvernement d'y veiller pour les postiers, leurs clients et l'ensemble des habitants des départements corses.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, pour ce qui est de la gestion des ressources humaines, le contrat de plan de La Poste prévoit trois orientations majeures : le développement des métiers et des compétences, la maîtrise de l'évolution des coûts de personnel et une politique exemplaire en faveur de l'emploi, fondée sur la fluidité, l'aménagement du temps de travail et la solidarité.

En matière d'emploi, l'action de La Poste est exemplaire puisqu'elle a d'ores et déjà procédé en 1993 au recrutement de 3 000 contrats emploi-solidarité et qu'elle va recourir en 1994-1995 à 500 recrutements d'apprentis, à des niveaux allant du CAP aux fonctions technico-commerciales. Pendant la période du contrat de plan, La Poste devrait ainsi recruter plus de 2 000 personnes par an, notamment grâce au développement d'emplois à temps partiel.

J'en viens au domaine très sensible de la sécurité des bureaux de poste en Corse et des postiers qui y travaillent. Vous comprendrez que j'y sois personnellement très attaché. Je vous précise qu'un programme spécifique de 7 millions de francs a été engagé sur la période 1993-1996. Il comporte notamment l'utilisation de dispositifs techniques innovants, en particulier pour le transport de fonds.

Il semble - je suis très prudent à cet égard, car j'ai constaté des situations qui pouvaient contredire les propos les plus optimistes, mais, en l'état actuel des choses, je peux en témoigner à la fois comme ministre et comme élu local - que la criminalité a régressé grâce à la convergence des actions des forces de l'ordre et des services de sécurité de La Poste.

M. Jean-Pierre Brard. Et il y a trois ministres corses au Gouvernement !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. C'est ainsi que le total des agressions est passé de 57 en 1992 à 31 en 1993 et à 25 en 1994, en incluant les plasticages et les attentats contre les bureaux. Le montant des préjudices reste néanmoins élevé et anormal par rapport à une situation acceptable, mais uniquement en raison des agressions perpétrées contre les fourgons ou les véhicules transportant les fonds.

Toutes ces précisions montrent que le Gouvernement et La Poste restent et resteront attentifs à la sécurité des biens et des personnes en Corse. Je souhaite, de manière très personnelle, que les citoyens de Corse bénéficient des mêmes droits que ceux des autres départements et des

autres régions. Je peux vous assurer que cette égalité des droits sera effective grâce à l'attention particulière que M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire porte à cette question, lui, qui, comme vous le savez, outre les problèmes de sécurité, est chargé pour la Corse d'une mission particulière de coordination de l'action ministérielle, qu'il exerce à la satisfaction de tous, en tout cas des élus locaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Monsieur le ministre, je salue votre arrivée, espérant que la situation des communes minières pourra continuer à évoluer comme ce fut le cas avec votre prédécesseur, en tout cas pour ce qui concerne la législation. Pour la suite, nous verrons, et je m'en réfère à l'avis émis par M. Borotra, qui m'a surpris d'avoir été aussi critique sur ce budget. Vous vous doutez bien que si j'avais un avis à exprimer, il le serait encore davantage !

Mais il faut toujours espérer. J'espère donc que nous pourrions continuer et, en particulier dans le cadre de la mission Nachbar, envisager des évolutions dans les finances des communes minières.

M. Charles Ehrmann. Mieux vaut une évolution qu'une révolution !

M. Jean-Pierre Kucheida. Si certains ne sont pas intéressés par les communes minières, qu'ils le disent !

Je vais - vous vous en doutez bien - vous poser une question cruciale à propos de la diminution de 2 milliards de francs de la subvention à Charbonnages de France. Je suis d'autant plus étonné que celle-ci intervient au moment où deux nouveautés sont proposées par le ministre de l'industrie.

La première est le pacte charbonnier. Nous savons tous ce que c'est puisqu'il s'applique dans nos régions depuis une trentaine d'années, même s'il n'a pas porté ce nom. Et nous savons ce qu'il signifie. D'abord, chômage : 20 p. 100 dans l'arrondissement de Lens, aux alentours de 18, de 19 p. 100 dans les autres arrondissements du bassin minier du Nord - Pas-de-Calais. Ensuite, déstructuration du tissu économique : à mes amis lorrains, qui manifestaient leur contentement, je réponds que, pour ceux qui vont sortir de la mine, finir leur vie dans de bonnes conditions est la moindre des choses, mais qu'ils se souviennent : quand on a supprimé les emplois miniers, l'économie de ces régions a été touchée à mort. Nous constatons au passage que les fonds de conversion sont la plupart du temps en chute libre et n'apportent pas, loin s'en faut, ce qu'ils devraient apporter.

Le pacte charbonnier, monsieur le ministre, va coûter cher. Vous avez, en outre, commencé d'engager dans le Nord - Pas-de-Calais les procédures d'abandon, qui, elles aussi, vont coûter cher.

Non seulement vous diminuez le budget, qui ne suffisait déjà pas pour Charbonnages de France, mais, en plus, vous mettez en route deux politiques qui devraient coûter encore plus cher. Dans ces conditions, monsieur le ministre, allez-vous accorder à Charbonnages de France le droit d'emprunter entre 3 et 4 milliards de francs, minimum nécessaire pour régler les problèmes tels que vous les envisagez, et porter de ce fait la dette de Charbonnages de France de 23 milliards de francs cette année à 26 ou 27 milliards de francs l'année prochaine, sans compter les intérêts ?

M. le président. Posez votre question, monsieur Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Monsieur le ministre, je pense que vous allez être en grande difficulté. Comment comptez-vous régler le problème ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, vous dramatisez à l'excès la situation, puisque les organisations syndicales CFDT, FO, CFTC, CGC-ingénieurs et aujourd'hui CGC-ETAM, ont annoncé qu'elles signeraient le pacte charbonnier national. J'ai le sentiment que si ce pacte a été signé par autant d'organisations, qui représentent de très loin la majorité des forces syndicales des salariés, c'est que non seulement il constitue une avancée, mais qu'il offre également, pour les années à venir, une garantie satisfaisante de nature à régler de façon humaine et solidaire les problèmes de conversion qui se posent.

Ce pacte charbonnier, dont mon prédécesseur - vous avez reconnu ses mérites - a été l'artisan et l'avocat passionné, garantit l'emploi de tous les agents des Charbonnages de France et des Houillères de bassin, et permet au groupe charbonnier de préparer l'avenir et l'adaptation à de nouveaux métiers.

Parmi ces métiers, il faut citer en premier lieu la production des centrales électriques minières, dont le Gouvernement a décidé qu'elles resteraient sous le contrôle majoritaire de Charbonnages de France et des Houillères, avec EDF comme partenaire minoritaire.

Les investissements de dépollution de ces centrales seront réalisés dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissements, que le Gouvernement a décidé d'autoriser.

Pour ce qui est des investissements globaux de Charbonnages de France en 1995, ils seront maintenus au même niveau qu'en 1994 et la baisse conjoncturelle de 2 milliards de la subvention de Charbonnages de France n'aura aucune influence sur la vie de l'entreprise. En 1995, comme chaque année, les comptes de l'entreprise seront équilibrés grâce à l'addition de la subvention d'Etat et de l'emprunt autorisé par l'Etat. Votre souci, que je partage entièrement, de limiter le déficit budgétaire en 1995 a conduit le Gouvernement à déplacer de la subvention vers l'emprunt la couverture des besoins de financement de Charbonnages de France, en 1995.

Il faut aussi avoir l'honnêteté - vous l'avez - de rappeler d'où nous venons. En avril 1993, lorsque le nouveau gouvernement s'est saisi de ce dossier, les mineurs - vous vous en souvenez - étaient poussés hors de l'entreprise sur l'injonction des pouvoirs publics et les centrales électriques de Charbonnages de France étaient à vendre. Le pacte charbonnier national, conclu après une année de concertation entre le Gouvernement et les partenaires sociaux de Charbonnages de France, donne un avenir à l'entreprise et à des hommes qui n'en avaient pas il y a un an à peine. Il repose sur la garantie de l'Etat telle que le Gouvernement a eu l'occasion de l'exprimer le 13 juillet dernier devant les partenaires sociaux de Charbonnages de France. La solidarité nationale pour assurer l'avenir de l'entreprise et des hommes qui y travaillent continuera donc à s'exercer pleinement.

Très franchement, je ne vois pas, en ce qui concerne l'emploi et l'avenir des hommes qui travaillent dans cette entreprise, quelles peuvent être leurs craintes aujourd'hui, puisque toutes les garanties leur sont données ; il n'y a plus aucun risque pour eux, à tel point que certains res-

ponsables, et même certains élus, se sont offusqués des conditions particulièrement avantageuses qui leur étaient consenties.

M. Jean-Pierre Kucheida. Ça fait quinze ans qu'on l'entend cette chanson ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Hubert Bassot. Dont douze de socialisme !

M. Gérard Trémège. C'est à cause de vous qu'on en est là !

M. Jean-Pierre Kucheida. Il y a toujours trop pour les bassins miniers et jamais assez pour les zones rurales !

M. le président. Laissez répondre le ministre, s'il vous plaît, mes chers collègues !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. L'essentiel a été fait. Il s'agit maintenant de gérer ce que l'on peut considérer comme un acquis.

Quant au fonds d'industrialisation du bassin houiller et au fonds d'industrialisation de la Lorraine, vous avez cité des chiffres qui ne sont pas tout à fait exacts, et je vous communiquerai toutes informations par écrit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre, faut-il que vous ayez mauvaise conscience pour en appeler par deux fois dans ce débat à des responsables qui sont venus vous voir en chemise et auxquels vous avez passé la corde au cou ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Hubert Bassot. On n'est pas à Moscou !

M. Jean-Pierre Brard. Si « l'autre nom de la paix est le développement », selon les termes mêmes de Jean-Paul II dans *Centesimus annus il est de notre devoir mais aussi de notre intérêt d'y contribuer.*

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Pas vous ! Pas ça !

M. Jean-Pierre Brard. L'aide étatique au développement est manifestement insuffisante et, pour partie, inadaptée. Les collectivités locales participent de plus en plus directement au développement des pays du Sud et de l'Est avec des partenariats originaux. La ville de Montreuil, ma ville, est depuis longtemps engagée dans ce processus avec des missions en Algérie, en Roumanie, en Russie, au Cambodge, au Vietnam, au Kazakhstan, en Lituanie, en Palestine, en Afrique du Sud, etc. Il s'agit alors de repérer les besoins d'un côté, les compétences de l'autre et d'articuler les deux. Cela suppose un travail commun des entreprises, des institutions, des collectivités territoriales, quel que soit le niveau d'ailleurs.

Les entreprises françaises ont, elles aussi, un intérêt à ces coopérations avec la recherche de nouveaux marchés. Pourtant, monsieur le ministre, des pesanteurs, voire des oppositions subsistent lorsqu'elles sollicitent de la COFACE les garanties indispensables pour de telles initiatives. Il est constant que les PME qui s'associent à ces programmes n'obtiennent pas de la COFACE le soutien attendu, espéré et indispensable. Par ailleurs, les collectivités ont, quant à elles, besoin du soutien de l'Etat, financier mais aussi humain, par le biais des postes d'expansion économique qui doivent être des relais de ces initiatives.

Je souhaite donc savoir, monsieur le ministre, comment le Gouvernement entend associer plus concrètement la COFACE à ces actions des collectivités territoriales et aux efforts des PME.

Je désire également savoir si le nouveau ministre que vous êtes entend soutenir financièrement le développement de ces expériences créatrices d'emplois en France dans des PME dynamiques et ouvertes sur le monde et porteuses d'espoir pour les pays en développement.

Votre réponse intéressera peut-être également le maire de Tinchebray, qui n'arrête pas de bavarder depuis tout à l'heure ! (*Rires.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Je me réjouis, monsieur Brard, de répondre en même temps au maire de Tinchebray en la personne de M. Hubert Bassot !

M. Jean-Pierre Brard. Moi, j'en suis originaire !

M. Hubert Bassot. Et moi, je suis d'origine russe ! C'est un chassé-croisé ! (*Exclamations et rires sur divers bancs.*)

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. L'action des collectivités locales en faveur du commerce extérieur a fait l'objet d'un rapport confié par mon prédécesseur à Mme Laurence Douvin, rapport à la suite duquel un certain nombre de mesures ont déjà été prises, qui répondent déjà très largement aux questions que vous posez.

Tout d'abord, l'effort engagé dans le cadre des contrats de plan sera intensifié. C'est déjà le cas aujourd'hui. Comme je l'ai déjà annoncé dans mon intervention générale, l'Etat est en passe de devenir un véritable partenaire des collectivités locales dans le domaine du commerce extérieur, et sa part dans les contrats de plan Etat-régions sera portée à 44 millions de francs en 1995 contre 30 millions de francs en 1993.

Le partenariat Etat-régions sera renforcé par d'autres moyens. Une évolution institutionnelle a eu lieu récemment avec la signature, le 25 juillet dernier, de la charte du développement international des entreprises par mon prédécesseur et les principaux organismes publics ou parapublics d'appui à l'internationalisation des entreprises. Cette charte, qui fait suite à un document de même nature signé en 1989, organise la concertation entre partenaires, notamment sur les priorités géographiques et sectorielles du commerce extérieur.

La COFACE a une double activité. Elle gère des risques réassurables ou adossables au marché. Dans ce cadre, elle a soutenu pour près de 150 milliards de francs d'exportations françaises, soit 12 p. 100 de nos exportations, sans rien coûter à l'Etat.

M. Jean-Pierre Brard. Cela ne concerne pas les PME !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Les PME en ont largement bénéficié puisque 68 p. 100 des capitaux couverts à court terme concernent l'Union européenne où elles sont particulièrement actives.

La COFACE assure par ailleurs pour le compte de l'Etat des risques qui ne sont pas assurables sur le marché. Elle a soutenu à ce titre 202 milliards de francs d'exportations françaises supplémentaires, soit 16 p. 100 de nos exportations, pour le compte de l'Etat, à un coût budgétaire de 5,2 milliards de francs.

Au total, après élimination des doubles garanties pour une même exportation, la COFACE a soutenu, en 1993, 285 milliards de francs, soit 25 p. 100 des exportations françaises - compte propre et compte Etat - contre 20 p. 100 en 1992. Vous voyez qu'il y a une progression très sensible.

Vous avez enfin évoqué de façon plus allusive le soutien apporté par les postes d'expansion économique. Ce réseau offre aux entreprises françaises une parfaite couverture des marchés étrangers, qui peut être encore améliorée, c'est vrai, notamment en fonction du redéploiement de nos forces dans les pays où nous voudrions être plus forts. Actuellement, 172 postes sont implantés dans plus de 120 pays. Je ne citerai que deux indicateurs reflétant leur niveau d'activité : le bilan quantitatif pour 1993 fait apparaître que 25 000 prestations payantes ont été réalisées pour l'ensemble du réseau des postes pour le compte de plus de 11 000 entreprises ; par ailleurs, le CFCE, qui centralise les informations en provenance des postes d'expansion économique, a reçu en 1990 plus de 5 000 notes venant de ces postes.

Ces indications témoignent d'une activité forte dans ce domaine, d'une volonté de progresser, d'améliorer les choses. Il faudra en effet organiser un redéploiement de ces postes et les adapter aux différentes évolutions au cours des années à venir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. Puis-je aller vous voir pour les travaux pratiques, monsieur le ministre ?

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le ministre, j'interroge une nouvelle fois le Gouvernement sur la situation des usines Chausson.

L'entreprise a été déclarée en dépôt de bilan par jugement du tribunal de commerce de Nanterre le 13 septembre 1993. Celui-ci a une dernière fois prolongé la période de l'observation et, le 13 mars prochain, il devra définitivement se prononcer sur la situation de redressement judiciaire de l'entreprise.

Vous comprendrez aisément que, parce qu'il y a urgence, j'attends, avec les salariés de Chausson et leurs organisations syndicales, que les pouvoirs publics mettent en œuvre un véritable plan industriel, économique et social qui garantisse les emplois et maintienne l'activité des sites de Gennevilliers et Creil.

J'attends de vous que vous interveniez auprès des deux actionnaires à parts égales, Renault et Peugeot, afin qu'ils assurent toutes leurs responsabilités et tiennent leurs promesses.

En ce qui concerne Renault, l'Etat reste pour l'instant actionnaire majoritaire à hauteur de 51 p. 100. Or l'accord signé en juillet entre Renault et Iveco, filiale poids lourds de Fiat, sur la production des véhicules utilitaires et les emboutis de carrosserie, ne fait nullement apparaître le rôle de Chausson, spécialiste de ces questions. Vous comprendrez dès lors notre inquiétude. Avec votre intervention, cet accord peut être revu.

Le 5 juin dernier, Renault a fait parvenir à l'administration judiciaire un courrier indiquant qu'il était prêt à toute discussion permettant la poursuite d'activité de l'unité de Gennevilliers, mais aucune information sur cette proposition n'a été transmise aux instances représentatives des salariés ni même à l'administrateur judiciaire. Avec votre intervention, cette promesse peut être tenue.

Renault s'est dit intéressé par les capacités industrielles de Chausson, mais il serait juste qu'il s'y investisse personnellement. La location-gérance du site de Gennevilliers, dont il est fait état dans la presse aujourd'hui même, n'est pas une bonne solution. Elle accentuerait la précarité des salariés au seul profit d'un groupement financier, mais je crains surtout qu'elle ne soit qu'un artifice juridique pour gagner du temps. Je crains que Peugeot bien sûr, mais aussi Renault et l'administrateur judiciaire, se placent toujours dans la perspective, à terme, de la liquidation de Chausson, et c'est inacceptable.

En ce qui concerne Peugeot, conformément à l'engagement pris le 15 février 1993, 100 des 1 285 salariés licenciés au début de l'année dernière doivent être reclassés au sein de cette entreprise. Seulement vingt-cinq l'ont été. Le constructeur s'était également engagé à fournir 500 heures d'emboutissage pour jour à Chausson. La moitié a été fournie, et Peugeot prévoit de se désengager plus encore l'an prochain. Dois-je rappeler que l'arrêt des productions des Pick Up T 6 est responsable de 250 licenciements, alors que Peugeot réimporte actuellement ces mêmes Pick Up T 6 d'Argentine ? Le Gouvernement doit agir pour le respect des engagements pris et aider au reclassement des 450 anciens employés de Chausson toujours sans emploi.

En d'autres termes, le Gouvernement doit contribuer à la mise en œuvre d'une véritable stratégie industrielle fondée sur le savoir-faire de Chausson.

L'entreprise est viable si elle a une charge de travail suffisante, si ses comptes ne sont pas mis à mal par les ponctions opérées par Renault et Peugeot. En dépit d'un budget prévisionnel de 40 millions de francs de pertes en moins d'un an, Chausson a réussi à équilibrer ses comptes. Pour une prévision de 32 000 Trafic, ce sont 38 000 qui ont été fabriqués à Gennevilliers. Ces résultats méritent une autre politique sociale et une véritable politique industrielle pour l'entreprise.

Monsieur le ministre, ma question est simple : y êtes-vous prêt ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, il s'agit d'un dossier important, en effet. Filiale à 50-50 de Renault et d'Automobiles Peugeot, Chausson est spécialisée dans la fabrication de véhicules utilitaires et est implantée sur deux sites, Gennevilliers et Creil.

Du fait d'une diminution importante de son activité, liée à la baisse du marché automobile et au retrait de certaines fabrications de véhicules arrivés en fin de vie, Chausson a été déclarée en cessation de paiement en septembre 1993 et placée depuis cette date en redressement judiciaire. La période initiale d'observation de trois mois accordée par le tribunal de Nanterre a été régulièrement renouvelée, l'échéance de la dernière période d'observation ayant été fixée au 13 mars prochain.

D'ici à cette date, la solution qui a été annoncée en juin dernier par Renault doit se concrétiser, à savoir une reprise de l'usine de Gennevilliers, probablement en location-gérance, et une alimentation du plan de charge de l'usine de Creil pendant l'année 1995. La proposition de Renault doit être déposée dans les semaines qui viennent sur le bureau de l'administrateur judiciaire, ce qui permettra, si tout cela se concrétise normalement, d'assurer durablement l'avenir de l'usine de Gennevilliers et laissera du temps pour essayer de trouver également une solution pour l'usine de Creil.

Il est clair que les salariés de Chausson traversent une période difficile, vu l'inquiétude qu'ils peuvent ressentir, mais la concrétisation de l'offre de Renault paraît un élément tout à fait positif à prendre en compte, qui va dans la bonne direction.

Par ailleurs, le plan de charge de la société a été révisé à la hausse grâce aux mesures gouvernementales de relance du marché automobile - et on voit là la cohérence d'ensemble de la politique que nous conduisons - ce qui a permis d'annuler en grande partie les mesures de chômage partiel et d'assurer un niveau d'activité satisfaisant jusqu'à présent.

Nous suivons de très près cette entreprise et les services compétents de mon ministère feront ce qui relève de leur compétence pour permettre la recherche d'une solution durable en liaison avec les actionnaires et sous l'égide de l'administrateur judiciaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le ministre, dans un avenir proche, de grandes possibilités s'ouvrent pour les entreprises françaises qui travaillent pour la filière énergétique et électromécanique. En effet, il sera indispensable de renouveler le parc nucléaire français d'ici à quelques années. Après vingt ans de fonctionnement, les premières centrales mises en activité doivent être remplacées. Ce marché représente près de 350 milliards de francs et des millions d'heures de travail pour une période de dix-sept ans.

Le savoir-faire, les technologies françaises sont en ce domaine à l'avant-garde. Le CEA-Framatome et le groupe GEC Alsthom sont largement concernés par ces projets indispensables pour l'économie nationale et sa croissance. Au total, cela concerne directement 150 entreprises et entre 300 et 400 entreprises pour la sous-traitance.

Alors que le renouvellement ouvre de grandes potentialités pour l'emploi en France, à ce jour, on se dirige plutôt, selon les vœux de Bruxelles, vers l'abandon de la filière française dans le but de favoriser le marché européen et l'Allemagne. Pour la direction de GEC Alsthom, on parle de l'Angleterre.

Devant ces menaces d'abandon, les salariés de GEC-Alsthom de Seine-Saint-Denis se sont engagés dans une vaste campagne de pétition - à ce jour, près de 6 000 signatures ont été recueillies - afin que soit confié en coopération au CEA-Framatome et à GEC Alsthom, sous la responsabilité d'EDF, le renouvellement du parc nucléaire.

Plusieurs raisons étayent ce choix de coopération franco-française : la défense des emplois et la possibilité d'en créer d'autres, notamment sur les sites de GEC Alsthom en Seine-Saint-Denis, au Bourget, à La Courneuve et à Saint-Ouen, le non-transfert de technologies à l'étranger, le maintien du prix du kilowatt-heure pour les usagers et les entreprises, et la maîtrise française de la sûreté des installations nucléaires.

Monsieur le ministre, je vous demande de tout mettre en œuvre pour que cette coopération soit facilitée par le Gouvernement, car elle est favorable à l'emploi en France, à la synergie de la filière énergétique, donc à l'indépendance nationale et à notre propre maîtrise du nucléaire, indispensable à une politique de défense de l'emploi et de l'environnement. Qu'en est-il de votre volonté de répondre à cette proposition de création

d'emplois qui correspondrait à des milliers de demandes dans notre pays, ainsi qu'à l'intérêt national, qui ne peut être bradé sur l'autel de Maastricht ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Madame, votre question concerne certaines entreprises françaises qui ont une pleine compétence pour assurer les travaux de maintenance et de sous-traitance dans le domaine concerné, mais il faut la relier, je crois, à une démarche plus globale de notre part.

La France a fait le choix du nucléaire depuis le début des années soixante-dix et, aujourd'hui, 75 p. 100 de l'électricité est d'origine nucléaire. Un tel choix suppose à l'évidence qu'une priorité absolue soit donnée à la sûreté - sûreté des réacteurs, de l'exploitation, mais également qualité de la maintenance - et nous sommes au cœur du sujet.

En 1989, le ministre de l'industrie avait demandé à EDF de réexaminer puis de modifier sa politique générale en matière de maintenance afin d'en améliorer la fiabilité. En réponse, EDF a proposé un certain nombre de mesures qui ont été approuvées par l'autorité de sûreté nucléaire et mises en œuvre : des ingénieurs et techniciens EDF plus nombreux pour piloter l'entretien des centrales, des interventions sur les réacteurs mieux préparées, des procédures de maintenance améliorées, un renforcement de la formation des intervenants, qu'il s'agisse du personnel EDF ou de prestataires de cet établissement, de meilleurs essais, enfin, dits de requalification, qui permettent de vérifier *a posteriori* la bonne exécution des travaux réalisés. La direction de la sûreté des installations nucléaires vérifie l'application de ces mesures lors de ses inspections sur les sites d'EDF.

En ce qui concerne la sous-traitance, la direction de la sûreté des installations nucléaires et les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement veillent à suivre la qualité des travaux réalisés par les entreprises prestataires, ainsi que le contrôle qu'exerce EDF.

Les résultats satisfaisants en termes de sûreté constatés actuellement par la direction concernée sont étroitement liés à la politique générale d'EDF vis-à-vis de ses prestataires.

Cette politique comporte trois axes essentiels : premièrement, le développement d'un partenariat avec les entreprises prestataires ; à partir de 1995, les contrats de sous-traitance seront passés sous une forme pluriannuelle, donnant ainsi aux entreprises prestataires une meilleure lisibilité du marché d'EDF et favorisant de fait les investissements tant matériels qu'humains ; deuxièmement, l'amélioration des conditions de travail, en assurant un suivi médical et dosimétrique aussi rigoureux pour les prestataires que pour le personnel d'EDF et en améliorant la planification et la préparation des arrêts de tranches ; troisièmement, le développement de la formation et de la culture de sûreté. J'essaierai, madame le député, de traduire la politique globale que je viens de définir en quelques mots et de trouver des applications concrètes au cas particulier que vous avez soulevé. Tout cela est fondamental pour la sûreté des installations nucléaires en France, pour leurs opérateurs et, bien sûr, pour les populations. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe RPR.

La parole est à M. André Durr.

M. André Durr. La crise dans les industries mécaniques est rude et forte depuis bientôt trois ans. Les entreprises et les manufactures, qui représentent 3 millions de salariés, ont peu investi durant cette période et leur compétitivité en souffre. Les PMI, mécaniciennes en particulier, sont condamnées chaque année à faire des efforts de productivité pour baisser leur coût de 10 à 12 p. 100 au moins. Leurs clients ne leur laissent pas le choix. Pour atteindre ces objectifs de productivité, elles n'ont d'autre possibilité que d'investir dans des machines modernes et productives.

Les responsables de ces entreprises restent encore prudents dans leurs décisions d'achats. Investir est toujours un pari sur l'avenir. A cet égard, force est de constater que les banquiers financeurs de ces machines-outils ne sont pas prêts à parier sur le futur.

Pour ne parler que de la machine-outil, problème qui me tient à cœur puisque je suis très touché dans ma localité - les constructeurs français et européens ont vu leur chiffre d'affaires baisser de plus de 50 p. 100 en 1992 et en 1993 par suite du gel brutal des investissements.

Nos constructeurs de machines-outils, il est vrai peu nombreux en France, sont considérés par les grandes entreprises comme des partenaires fournisseurs. C'est vrai pour l'automobile, pour l'armement et pour l'aéronautique.

A la demande de leurs clients, les constructeurs ont développé des équipements de haute technologie et répondent aux cahiers des charges spécifiques des utilisateurs. Ce partenariat a bien sûr des conséquences sur les coûts de ces prestations « personnalisées ». L'application des clauses des cahiers des charges dans l'automobile, par exemple, coûte de 8 p. 100 à 10 p. 100 du prix de vente standard d'une machine-outil.

Nos entreprises de machines-outils peuvent-elles prendre en compte les coûts en heures et en matière de ces équipements spécifiques dans des crédits d'impôt recherche ?

Un autre sujet d'actualité, qui risque malheureusement d'être un frein à l'investissement, est l'application de la réglementation européenne - je veux parler de la norme CE. Le surcoût sera de l'ordre de 10 p. 100 du montant de l'investissement. Ne pouvons-nous pas imaginer que, pour une période courte, il soit possible de baisser le taux de TVA sur le matériel répondant à cette norme ?

Le programme d'aide à l'investissement, MELA, qui avait été mis en place il y a quelques années, a fait ses preuves. Il serait peut-être judicieux aussi de rajeunir cette procédure et de l'orienter vers l'investissement en machines améliorant la productivité des processus d'usinage.

Nos voisins européens mettent en place des mesures de relance de l'investissement.

M. le président. Veuillez poser votre question, mon cher collègue !

M. André Durr. Je termine, monsieur le président !

En Italie, pour favoriser une relance, une loi vient d'être promulguée qui permet à tout investisseur de bénéficier d'une baisse des impôts sur les sociétés égale à 50 p. 100 du différentiel des montants des investissements productifs entre 1994 et 1993.

Je finirai, en ma qualité de maire d'Illkirch-Graffenstaden, en vous posant, monsieur le ministre, une question toute simple : quelles sont les perspectives de l'usine Huron de ma ville ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, le secteur de la machine-outil a subi entre 1990 et 1994 une crise profonde, qui s'est traduite par l'effondrement du marché mondial, en recul de 50 p. 100 sur cette période.

Grâce à l'amélioration économique générale, on assiste depuis la fin du premier semestre de 1994 à une reprise, nos entreprises de machines-outils retrouvant des volumes de commandes qui laissent espérer une stabilisation des chiffres d'affaires en 1994 et une progression à partir de 1995.

La politique conduite au cours de la crise a contribué à maintenir en activité la plupart de nos entreprises, même si, malheureusement, cela a été au prix de restructurations importantes et parfois douloureuses.

Le Gouvernement s'efforce maintenant d'accélérer le mouvement de reprise de l'investissement productif indispensable pour maintenir la compétitivité de nos produits. La mise en place du fonds d'aide aux PMI par le ministère de l'industrie a déjà permis de soutenir 800 projets d'investissements et de leur apporter près de 350 millions de francs. Et, naturellement, les producteurs de machines-outils bénéficient de cette action au double titre de vendeurs et d'utilisateurs.

Le secteur de la mécanique a, jusqu'à présent, bénéficié de plus de 25 p. 100 des aides à l'investissement accordées dans le cadre de ce fonds.

Plus spécifiquement, il est décidé de mettre en place dès janvier 1995 une nouvelle procédure, dite « productive », destinée à favoriser l'utilisation de technologies nouvelles dans certains secteurs industriels.

Enfin, les producteurs de machines doivent accentuer leurs efforts en matière de recherche et de développement, de création de nouveaux produits et de prospection de nouveaux marchés à l'exportation. Ils y seront encouragés et aidés - c'est aussi la contribution des pouvoirs publics - dans le cadre des procédures existantes : aides à l'innovation, grâce à l'ANVAR, aides à l'export, etc.

En conclusion - et même si ceci ne répond que partiellement aux questions beaucoup plus précises que vous avez posées, vous pouvez trouver dans cet exposé de portée générale les réponses adaptées aux cas particuliers que vous avez évoqués -, le ministère de l'industrie va continuer à aider ce secteur et à lui porter une grande attention, car nous sommes conscients que les biens d'équipement, notamment la machine-outil, sont l'un des facteurs déterminants de notre compétitivité industrielle.

Vous avez cité, à la fin de votre intervention, l'entreprise Huron Graffenstaden - filiale à 100 p. 100 de Fiat Comau -, premier fabricant français de fraiseuses et bien connue de nos services. C'est l'une des entreprises significatives au plan européen pour ce type de machines. Huron a bénéficié, en 1994, d'une aide à la recherche et au développement de 7 500 000 francs accordée par le ministère de l'industrie.

D'autres projets ont été également déposés par cette entreprise et sont actuellement en cours d'examen par les services du ministère. Ils seront traités, comme précédemment, avec une très grande bienveillance. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Daniel Arata.

M. Daniel Arata. Monsieur le ministre, je profite du présent budget pour aborder le problème des délocalisations - problème par lequel j'avais déjà appelé l'attention de M. Pascal Clément au début de ce mois.

Ce problème a été évoqué plusieurs fois à l'Assemblée nationale. Il a même fait l'objet d'une commission d'enquête, qui a permis de mettre en lumière les nombreuses conséquences de cette course des PME aux délocalisations.

Il n'en demeure pas moins vrai qu'aucun remède concret n'est proposé à ce jour pour les PME qui produisent en France et qui sont les victimes de cette situation.

Dans les secteurs où la part de main-d'œuvre est prépondérante dans le prix de revient du produit, nous assistons, impuissants, à une hémorragie du réseau des petites et moyennes entreprises.

Dans tous les cas, le dénominateur commun est simple: il s'agit des charges qui pèsent sur la main-d'œuvre.

Les choix budgétaires que vous nous proposez d'adopter ne sont pas de nature à nous rassurer, en particulier en ce qui concerne l'augmentation du plafonnement de la taxe professionnelle. Et l'amendement adopté dans la première partie de la loi de finances ne suffira pas. Le secteur de la production reste lourdement taxé et paiera pour celui de la distribution, créateur de moins de main-d'œuvre.

Quelles dispositions, monsieur le ministre, avez-vous prévues pour atténuer, à défaut de stopper, ce phénomène? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, vous soulignez, à juste titre, le problème de la concurrence des entreprises françaises entre elles créé par la délocalisation des sites de production à l'étranger.

A cet égard, il faut avoir une approche globale du problème et envisager les conditions dans lesquelles on peut tout à la fois lutter contre la concurrence déloyale et renforcer la compétitivité française.

L'approche globale, tout d'abord. Il semble indispensable d'appréhender ce phénomène dans une perspective qui rappelle les mérites de la division internationale du travail pour protéger notre niveau de vie et nos acquis sociaux.

Les délocalisations s'intègrent dans un processus plus large d'internationalisation de la production et des échanges, auquel les entreprises ne peuvent échapper. Et l'ouverture internationale de notre pays depuis le traité de Rome a largement montré ses effets bénéfiques sur l'amélioration de notre niveau de vie.

Dès son arrivée voici dix-huit mois, le Gouvernement a suivi deux axes d'action fondamentaux: la lutte contre la concurrence déloyale et l'amélioration de la compétitivité.

Sur le premier point, plusieurs aspects sont essentiels.

Au plan international, la France a réussi à faire admettre des règles plus strictes, afin d'éviter les pratiques les plus déloyales en matière de commerce international. Ainsi, des règles seront mises en œuvre en matière d'ouverture de tous les marchés. Et, pour la première fois, les pays en voie de développement devront respecter une discipline en matière de subventions. Les dispositions en matière d'anti-dumping sont confirmées et renforcées. Les

obstacles non tarifaires sont désormais prohibés. Enfin, pour la première fois, la protection de la propriété industrielle est un droit reconnu.

Par ailleurs, toujours dans le même esprit de lutte contre la concurrence déloyale, il convient de noter l'accompagnement communautaire des négociations du GATT. Grâce à la pression du gouvernement français, la réforme des instruments de politique commerciale à la disposition de l'Union européenne a été adoptée. Celle-ci va dans le sens de la rationalisation et d'une plus grande célérité des procédures.

Parallèlement, et plus spécifiquement pour l'industrie textile, la Commission engage une révision du système de préférences généralisées, qui devrait permettre d'améliorer la situation.

Dans les secteurs spécifiques - textile et chaussures - qui vous tiennent à cœur, je tiens à souligner les mesures de contingentement des produits chinois décidées il y a quelques mois par la Commission de l'Union européenne, avec, bien sûr, la participation active de la France à ces décisions.

La loi du 5 février 1994 tendant à lutter contre la contrefaçon, qui avait été adoptée à l'initiative de mon prédécesseur, s'inscrit également dans la même perspective. Cette loi, extrêmement sévère, permet désormais de lutter contre ce fléau qu'est la contrefaçon et qui coûte 30 000 emplois par an.

Enfin, la politique gouvernementale vise à renforcer la compétitivité française, notamment - et c'est votre souhait - par l'abaissement des charges pesant sur les entreprises. Celui-ci se fera à un rythme compatible avec nos finances publiques. Dans ce cadre, il faut inscrire la suppression du décalage pour le remboursement de la TVA ou les mesures visant à supprimer la charge relative aux allocations familiales pour les bas salaires.

Vous évoquez le relèvement du plafond pour la taxe professionnelle. Comme vous le savez, l'Assemblée nationale, en accord avec le Gouvernement, en a exonéré les petites et moyennes entreprises.

Parallèlement, en matière de flexibilité du travail, le Gouvernement a fait adopter une loi quinquennale sur l'emploi permettant de desserrer les contraintes pesant sur les entreprises, tout en préservant les droits syndicaux.

Ainsi, quand on fait le compte des mesures très concrètes, tant sectorielles que générales, qui ont été prises, on constate que le Gouvernement a pris en compte le phénomène des délocalisations, aidé en cela par différents rapports de la représentation nationale et en dernier lieu - permettez moi de le citer encore - par le rapport de M. Willy Diméglio (*« Très bien ! » et sourires sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*), qui va tout à fait dans le sens de ce que vous avez souhaité.

Le Gouvernement s'efforce, tout en prenant les mesures nécessaires pour adapter notre outil économique, d'aider nos entreprises à développer l'emploi et l'exportation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Willy Diméglio. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Franck Borotra, rapporteur pour avis. Quelle remarquable transition ! *(Sourires.)*

M. Willy Diméglio. Monsieur le ministre, ma question porte sur les enjeux que représente l'espace pour notre pays.

Depuis trente ans, le développement des activités spatiales en France a bénéficié de priorités politiques et budgétaires. Des investissements importants et des choix stratégiques ont placé notre pays et notre industrie au premier rang européen dans ce domaine. C'est grâce à ce dynamisme et à cette détermination que la France a pu assumer le rôle moteur de l'Europe spatiale et fédérer autour d'une même volonté ses partenaires.

Cette action a été couronnée de succès tels que Ariane ou SPOT. Il importe de préserver ce rôle.

L'espace représente de nouveaux enjeux, qui sont de plus en plus importants.

On assiste à un développement du potentiel des services offerts par le spatial.

Je n'entrerai pas dans le détail, mais je tiens néanmoins à citer plus particulièrement, en dehors des applications militaires - télécommunications, observations, écoutes -, qui sont très importantes, la télévision directe par satellite, qui permet à toute personne, même en zone rurale isolée, de recevoir une multitude de programmes, les réseaux d'entreprises par satellite, parfaitement adaptés dans le contexte nouveau de mondialisation des entreprises, les communications avec les mobiles ou leur localisation, essentielles pour les entreprises de transport routier ou maritime, qui cherchent à optimiser la gestion en temps réel de leur flotte, les prévisions météorologiques, dont nous ne savons plus nous passer, le contrôle de l'environnement ou de la pollution et aussi les autoroutes de l'information.

Sans que nous le sachions, l'espace et ses applications s'introduisent progressivement dans notre vie de tous les jours, dans nos habitudes, et l'espace devient un enjeu de souveraineté, de présence culturelle, un enjeu économique que nous ne pouvons ignorer.

Face aux efforts actuellement entrepris par le Japon et les Etats-Unis, je désirerais connaître votre sentiment, monsieur le ministre, sur ce point essentiel pour notre pays, pour l'Europe et pour notre industrie. M. le Premier ministre a présidé, le 4 octobre dernier, une réunion des ministres consacrée à la politique spatiale française. J'aimerais connaître les actions concrètes qui sont actuellement mises en œuvre à la suite de cette réunion. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, le Gouvernement partage totalement votre analyse, puisque l'espace est, bien sûr, un domaine stratégique et de souveraineté nationale, qui nécessite un soutien déterminé de l'Etat.

Ces considérations ont motivé, au départ, l'effort spatial français. Je rappelle simplement, par exemple, que la décision, en 1973, de faire Ariane a été prise à la suite des restrictions imposées par les Etats-Unis sur l'utilisation du satellite franco-allemand Symphonie, en contrepartie de son lancement.

Vous soulignez très justement que les enjeux de souveraineté et de l'espace se sont notablement accrus avec l'émergence de nouvelles utilisations, aussi bien civiles que militaires.

En plus des exemples que vous avez donnés, on peut également citer les prévisions des catastrophes naturelles, avec le contrôle des risques d'inondations dans le delta du Gange, ou encore les réflexions importantes qui sont actuellement conduites pour définir le futur système de navigation aérienne à base de satellites.

C'est pourquoi - et cela va dans le sens de vos préoccupations - le Gouvernement a choisi de mettre un accent tout particulier sur les applications de l'espace.

En plus de la réaffirmation du soutien français au programme Ariane V, le Premier ministre a décidé, sur proposition de mon prédécesseur, deux programmes importants : SPOT V et STENTOR. Les moyens budgétaires supplémentaires nécessaires en 1995 pour ces deux programmes seront mis en place dans la loi de finances rectificative pour 1994 à hauteur de 500 millions de francs, sans préjudice d'autres redéploiements nécessaires aux activités de recherche civile et militaire.

Les deux satellites SPOT V assureront la continuité au-delà de l'an 2000 du service assuré par SPOT. SPOT est un succès mondialement reconnu. Il contribue à la présence internationale de la France, et il importait de lui assurer un avenir, de le valoriser. Le Gouvernement l'a fait.

Le domaine des télécommunications représente, quant à lui, 80 p. 100 des utilisations commerciales de l'espace. Face aux efforts gouvernementaux actuellement développés aux Etats-Unis et au Japon, que vous avez à juste titre soulignés, STENTOR permettra à nos industriels de disposer des technologies stratégiques pour maintenir à un niveau avancé nos systèmes nationaux et européens de l'an 2000 et ceux proposés à l'exportation.

Les télécommunications spatiales, que ce soit la télévision directe, les communications avec les mobiles ou la navigation aérienne, sont un défi formidable, que le Gouvernement a décidé de relever. Finalement, nous pouvons constater ensemble qu'un effort de recherche et de développement de technologies pour le plus long terme sera ainsi maintenu. En effet, la France a, au-delà du moyen terme, une politique spatiale résolument tournée vers l'avenir.

Notre pays a été le moteur de l'Europe spatiale. Dans cette même logique européenne, la politique spatiale décidée par le Premier ministre et les moyens budgétaires qui lui sont consacrés réaffirment la détermination de la France d'être une puissance majeure dans le domaine spatial. Vous n'avez, je pense, aucune inquiétude à avoir en ce qui concerne la détermination du Gouvernement à cet égard. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est M. Philippe Mathot.

M. Philippe Mathot. Monsieur le ministre, vous avez évoqué les réseaux d'informations interactifs à haut débit, plus communément appelés « autoroutes de l'information ».

Parce qu'il s'agit d'une véritable révolution industrielle, et même, au-delà d'une révolution industrielle, d'une révolution sociale, et pratiquement morale, la mise en place de ces réseaux suscite de nombreux travaux et de nombreuses réflexions de par le monde.

Aux Etats-Unis, où des opérateurs privés procèdent actuellement à une vingtaine d'expérimentations, le vice-président Al Gore s'est personnellement impliqué pour que des mesures législatives favorisent le développement de ces réseaux.

Au Japon, le Gouvernement a annoncé l'objectif d'un câblage de l'ensemble de l'archipel à l'horizon 2010 et a proposé un programme d'accompagnement et de soutien aux applications.

En ce qui concerne l'Europe, à la suite du rapport d'un groupe d'experts présidé par le commissaire Bange-mann, la Commission a proposé un plan d'action touchant aussi bien aux questions réglementaires qu'au développement des services ou aux aspects socioculturels.

En face de l'enjeu majeur que représente la possibilité pour les entreprises et les individus de communiquer en temps réel de façon interactive, il faut que notre pays réagisse.

En effet, la France ne peut se permettre aucun retard dans ce qui est d'ores et déjà l'enjeu du début du XXI^e siècle et qui aura des répercussions énormes pour l'aménagement de notre territoire.

Ainsi que vient de le rappeler notre excellent collègue Willy Diméglio (*Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*) la conquête de l'espace représente une conquête d'un espace de souveraineté. Il s'agit, en matière d'autoroutes d'information, d'un espace de prospérité.

C'est ainsi que, dans les Ardennes, département dont je suis l'élu et que vous allez visiter dans quelques jours avec M. le Premier ministre, la connexion dans les meilleurs délais est un impératif de survie économique.

Pour ces raisons, je souhaite, monsieur le ministre, que vous puissiez répondre à trois questions. Où en sommes-nous sur le plan industriel? Comment seront exploités les réseaux afin que l'égalité de l'accès à tous les citoyens soit respectée? Enfin, la notion prioritaire d'aménagement du territoire sera-t-elle prise en compte lors du développement des autoroutes de l'information? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Il s'agit en effet d'un dossier considérable qui, au cours des semaines et des mois à venir, sera au centre des préoccupations du Gouvernement et des professionnels concernés, ainsi que de tous les Français - car, au bout du compte, ce seront eux les bénéficiaires des différents services qui seront mis à leur disposition, dans un délai que nous pouvons déterminer ensemble puisque ce dernier dépend très largement des choix qui seront faits.

Je répondrai à vos trois questions de manière partielle car le dossier des autoroutes de l'information fera l'objet dans les tout prochains jours d'une coordination interministérielle. Celle-ci débouchera sur un colloque qui se tiendra à Paris, sans doute au début du mois de décembre, et devrait donner lieu à un débat à l'Assemblée nationale avant la fin de la session parlementaire.

Vous m'avez d'abord demandé où nous en étions sur le plan industriel. Nous disposons de tous les atouts nécessaires pour relever le défi industriel et technologique des autoroutes de l'information. Nous avons une expérience unique, celle du Minitel, seul système de télématique grand public à s'être vraiment imposé dans le monde; une industrie des logiciels et des services informatiques performante, la première d'Europe; une industrie des équipements de télécommunication puissante - je rappelle qu'Alcatel est le numéro un mondial; des opérateurs compétitifs, et d'abord France Télécom, dont la

qualité de service est très largement reconnue et qui dispose avec son laboratoire, le CNET, d'un potentiel technologique exceptionnel.

Ces atouts sont considérables et nous fixent un devoir d'ambition. Il n'est pas possible, pour la partie qui relève de la responsabilité du ministère de l'Industrie, des postes et télécommunications de s'y dérober. En particulier, j'entends bien, en étroite liaison avec les acteurs intéressés, encourager dans les prochaines semaines des expérimentations en vraie grandeur permettant de tester les technologies et les marchés autoroutés de l'information. Ces expérimentations se dérouleront dans plusieurs régions de France et s'appuieront aussi bien sur les réseaux existants de télécommunication et de télédistribution que sur de nouveaux réseaux.

Votre seconde question a trait à la manière dont seront exploités les réseaux et dont sera assuré le principe d'égalité des citoyens. Les réseaux seront, conformément aux orientations de l'Union européenne, exploités dans un environnement concurrentiel. Nous ne pouvons que nous en réjouir, car il n'est pas imaginable qu'une révolution comme celle des autoroutes de l'information puisse être menée à bien si l'on bride artificiellement la capacité d'offre et d'innovation des acteurs potentiels.

Cela dit, le ministère de l'Industrie est très attaché au principe de l'égalité d'accès du citoyen aux infrastructures de l'information et vous avez déjà pu observer que le principe d'égalité de traitement des usagers figure en toutes lettres dans la loi du 29 décembre 1990, qui définit le régime réglementaire des télécommunications dans notre pays.

Si nous sommes favorables au principe de la concurrence sur les infrastructures, celle-ci doit à mes yeux être régulée en tenant compte d'objectifs d'intérêt général. C'est ce que rend possible le mécanisme du cahier des charges, c'est-à-dire des obligations que le bénéficiaire d'une autorisation d'exploitation d'un réseau de télécommunications s'engage à respecter.

S'agissant enfin de la dimension d'aménagement du territoire, qui préoccupe l'ensemble des élus membres de cette assemblée, je ne peux qu'être d'accord avec vous: les autoroutes de l'information ont évidemment un rôle majeur à jouer en ce domaine, ne serait-ce que parce qu'elles peuvent contribuer au désenclavement des régions les moins favorisées. Le mécanisme du cahier des charges pourra également être mis à profit pour que les opérateurs privés autorisés assument, parallèlement à France Télécom, qui fait déjà beaucoup en ce domaine, certaines missions d'aménagement du territoire. C'est déjà le cas des exploitants de réseaux de communication qui ont souscrit, avec les mobiles, à des objectifs ambitieux de couverture de la population, notamment en radiotéléphones.

Tels sont les éléments de réponse provisoires que je suis en mesure de vous fournir aujourd'hui. Ce dossier va être considérablement approfondi d'ici au mois de décembre et fera l'objet des premiers choix politiques dans les jours qui viennent. Si nous étions en mesure de tracer le cadre le plus précis possible avant la fin de la session parlementaire pour ce choix essentiel pour l'avenir du secteur concerné, nous aurions fait une œuvre très importante pour l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Lang.

M. Pierre Lang. Monsieur le ministre, les députés du bassin houiller lorrain, mon collègue André Berthol et moi-même sommes très inquiets de la diminution globale de 2 milliards de francs de la subvention à Charbonnages de France.

M. Rémy Auchedé. Ah ! Ce n'était pas le cas tout à l'heure !

M. Pierre Lang. Depuis près d'un an, faisant suite aux mouvements sociaux dans ce secteur, des négociations ont été menées qui ont abouti à la signature du pacte national charbonnier, signé à ce jour par cinq organisations syndicales, c'est-à-dire la quasi-totalité.

M. Rémy Auchedé. Vous ne leur faites pas confiance puisque vous êtes inquiet !

M. Pierre Lang. Ce pacte charbonnier, quoi qu'en ait dit notre collègue Kucheida tout à l'heure, et je regrette qu'il ait quitté l'hémicycle, est un immense progrès et une nouveauté par rapport à la situation antérieure. Vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, le personnel n'est plus poussé hors de l'entreprise. Cette solution, qui respecte la dignité des hommes, est un juste retour des choses quand on sait que cette profession, aussi bien dans le Nord - Pas-de-Calais qu'en Lorraine, dans le Centre et dans le Midi de la France, a participé, au prix de sa sueur mais, trop souvent aussi, malheureusement, de son sang, au redressement de la France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

M. Rémy Auchedé. Sans jamais être payée de retour !

M. Pierre Lang. N'y a-t-il pas, comme le craignent certains, une discordance entre les mesures annoncées dans le pacte national charbonnier, à savoir l'extraction jusqu'en 2005 et la garantie de fin de carrière pour l'ensemble du personnel, et les 2 milliards de diminution de la subvention à Charbonnages de France ?

Par ailleurs, votre prédécesseur, Gérard Longuet, à qui revient le mérite de l'élaboration de ce pacte national charbonnier, mérite partagé avec les partenaires sociaux, s'était engagé à une augmentation significative des autorisations d'investissement pour Charbonnages de France, en particulier pour la modernisation des centrales électriques, afin de rendre celles-ci conformes aux normes antipollution européennes. Pouvez-vous réaffirmer ces engagements ?

Vous comprendrez que, en tant que député du bassin houiller lorrain, j'attende des engagements très clairs et très fermes de votre part et de la part du Gouvernement ; ce n'est qu'au vu de ces engagements que je pourrai voter votre budget.

M. Rémy Auchedé. Des menaces !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, je comprends votre détermination car c'est sans doute dans la circonscription dont vous êtes l'élu que le pacte charbonnier aura le plus d'effets. Vous êtes en donc le député de France le plus concerné par les mesures contenues dans le pacte charbonnier, ...

Mme Muguette Jacquaint. Quelle responsabilité !

M. Rémy Auchedé. C'est pour ça qu'il est le plus mécontent !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. ... qui, je le rappelle, a été signé par les principales organisations syndicales. Je crois pouvoir dire que si tous les syndicats, à

l'exception de la CGT, ont signé ce pacte, c'est qu'ils y ont trouvé quelque avantage, c'est le moins qu'on puisse dire. Les garanties accordées sont en effet très importantes et je crois qu'il ne faut établir aucun lien entre les conditions dans lesquelles est financé Charbonnages de France - je pense notamment à l'emprunt qui compense l'absence de subvention, à hauteur de 2 milliards de francs - et les engagements très clairs pris dans le pacte charbonnier. Ces engagements ont été pris, ils seront respectés.

M. Pierre Lang. Ils engagent le Gouvernement ?

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Bien sûr ! Le Gouvernement ayant été à l'origine de la préparation de cet accord, ayant fait ce qu'il devait faire, et au-delà, pour pousser les partenaires concernés à le conclure, je crois que vous pouvez être totalement rassuré.

Les garanties sociales seront respectées. Les conditions d'exploitation prévues par cet accord seront mises en œuvre et les investissements que vous attendez et qui ont été promis seront réalisés. Cela n'a pas été un combat très facile - je pense à l'attitude de certains partenaires - mais l'accord est désormais conclu et vous ne devriez nourrir aucune inquiétude quant au strict respect des engagements qui figurent dans le pacte charbonnier et qui répondent tout à fait à votre attente.

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur le contenu même de ce pacte, que vous connaissez aussi bien que moi. Mon intervention avait pour but de vous rassurer totalement en vous affirmant que tous les engagements pris seraient respectés et que le Gouvernement y veillerait très attentivement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Rémy Auchedé.

M. Rémy Auchedé. Monsieur le ministre, je veux vous interroger sur l'avenir de la cokerie de Drocourt, située dans l'ex-bassin minier du Nord-pas-de-Calais.

M. Pierre Lang. Qui fait partie des Houillères du bassin de Lorraine !

M. Rémy Auchedé. Plus pour longtemps si j'en crois le projet de budget.

Cette unité emploie 450 personnes dans un secteur sinistré du point de vue de l'emploi. Le taux de chômage est de l'ordre de 25 p. 100 dans les communes environnantes. C'est assez symbolique des résultats de la reconversion dans une région qui a vécu trente années de pactes charbonniers, ce qui n'est pas rassurant pour vous, ni pour votre circonscription, monsieur Lang.

M. Pierre Lang. C'est parce que vous dirigez ces communes !

M. Rémy Auchedé. Ce taux de chômage de 20 à 25 p. 100 frappe plus d'une vingtaine de communes de 10 000 à 20 000 habitants.

La production de la cokerie de Drocourt est aujourd'hui concurrencée par celle de la Chine, de la Pologne, de l'Italie, de l'Espagne, dans le cadre d'une véritable guerre économique permise par l'ouverture des frontières à la concurrence sauvage...

M. Pierre Lang. Des pays de l'Est !

M. Rémy Auchedé. ... et par le traité de Maastricht.

Par ailleurs, les débouchés de la production de coke se réduisent du fait de la récession industrielle dans notre région. Aujourd'hui, le personnel est inquiet, d'autant plus que les mesures antipollution qu'on veut imposer à

cette cokerie sont évaluées à 60 millions de francs et que l'entreprise ne peut le supporter. Pourtant, cette cokerie est la seule au niveau européen à avoir obtenu le label de qualité en 1993.

Monsieur le ministre, je vous demande d'examiner cette situation dans la perspective d'une aide à l'entreprise. Il en coûterait sans doute moins cher à la collectivité de maintenir ces 450 emplois que d'accorder des financements considérables pour des emplois qui ne sont toujours pas créés - je pense en particulier à l'expérience du Nord - pas-de-Calais. Et ne dites pas qu'il est impossible de subventionner ce genre d'industrie puisque cela se fait dans d'autres pays, notamment en Allemagne. Nous avons d'ailleurs eu la même expérience avec le charbon. On nous oppose souvent les règlements de la Communauté européenne, mais on sait bien que ceux-ci sont toujours opposables à la France et jamais aux autres pays. Aussi, monsieur le ministre, je vous demande, à l'occasion du débat sur le budget de l'industrie, d'étudier ce dossier dans l'intérêt des salariés et des populations de ce secteur. Il y va de la survie de 450 emplois dans une région qui n'aurait pas besoin d'une nouvelle catastrophe.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, j'ai fait étudier un certain nombre de dossiers en fonction des questions qui m'avaient été transmises mais je ne dispose pas de tous les éléments d'information qui me permettraient de vous apporter une réponse suffisamment étayée. Je préfère donc ne pas m'avancer ce soir, et je vous prie de m'en excuser. Je vais rassembler tous ces éléments et je vous répondrai de façon très approfondie dans les quarante-huit heures.

M. Jean-Pierre Kucheida. Je vous avais pourtant transmis ma question à temps, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le ministre, il y a environ un an, un quotidien du matin titrait : « Thomson boucle le premier plan social, façon Balladur ». Quelques mois plus tard, votre prédécesseur répondait à ma collègue Janine Jambu : « Thomson est la première entreprise à avoir revu son plan social pour ne pas être obligée de recourir aux licenciements économiques ». Des propos consolants, rassurants, comme ceux que vous avez tenus tout à l'heure. Mais voyons ce qui s'est passé ensuite.

Avec un dispositif axé sur le chômage partiel, l'entreprise publique jouait le poisson pilote de la loi quinquennale et d'une de ses dispositions baptisée le TRILD : travail réduit indemnisé de longue durée. Or, en octobre 1994, un plan de licenciements pour raisons économiques a été présenté au comité central d'entreprise de Thomson CSF.

S'il en fallait une, la démonstration est faite par l'exemple des conséquences de mesures visant à alléger le coût du travail et à flexibiliser l'emploi mais qui, à terme, alourdissent le coût social et humain et tuent l'emploi.

Quels enseignements êtes-vous prêt à en tirer pour l'ensemble des entreprises ? Allez-vous stopper immédiatement toutes les expériences semblables ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour défendre et développer l'emploi du groupe Thomson ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Madame le député, les activités de Thomson CSF portent essentielle-

ment sur l'électronique de défense. La loi de programmation militaire votée par le Parlement apporte à la société la visibilité nécessaire pour adapter sa structure et son outil de production face à une conjoncture particulièrement difficile : réduction des marchés extérieurs de défense, dans les pays du Moyen-Orient notamment, concurrence accrue sur ces marchés, coûts de recherche et développement de plus en plus élevés.

Le Premier ministre a pris l'engagement qu'aucun licenciement pour raisons économiques n'aurait lieu dans les entreprises publiques ; cela concerne au premier chef le groupe Thomson, et donc Thomson CSF. Le Gouvernement est extrêmement attentif à ce point. Il veillera à ce qu'il soit respecté dans le cadre des dispositions de la loi quinquennale sur l'emploi. Cette loi comporte des dispositions permettant à une société comme Thomson CSF d'optimiser sa structure face à la conjoncture et d'assurer sa pérennité. Il n'est évidemment pas possible au Gouvernement de piloter des entreprises publiques dans leur gestion interne tant qu'elles respectent les conditions rappelées précédemment. Je ne peux que mettre en œuvre cette autonomie de gestion mais nous restons très attentifs à l'évolution de cette société, qui doit retrouver - et nous accompagnerons ses choix - un équilibre lui permettant de faire face à son avenir.

M. le président. Pour le groupe du RPR, la parole est à M. Raymond-Max Aubert.

M. Raymond-Max Aubert. Monsieur le ministre, je souhaite appeler votre attention sur le projet, prêté à Renault, de passer un important marché d'équipement pour sa future boîte de vitesses automatique avec une entreprise espagnole.

Il faut que vous sachiez qu'une entreprise française, corrézienne, la SUM, deuxième entreprise industrielle du pays de Tulle, a présenté une offre très concurrentielle, sur le plan de la qualité technique comme sur celui des prix. Ce marché représente une charge de travail correspondant à une trentaine d'emplois pendant plus de dix ans. Vue de Paris, cette affaire peut paraître mineure, mais elle pose à mes yeux trois questions de principe.

Tout d'abord, alors que la SUM, autrefois entreprise d'armement, a opéré une courageuse reconversion, aidée constamment par le ministère de l'industrie, peut-on accepter qu'une grande société placée sous votre tutelle agisse à son égard dans un sens diamétralement opposé à celui de la politique menée par votre ministère ?

Plus généralement, peut-on imaginer que, dans la situation économique actuelle de notre pays, une entreprise à capitaux d'Etat choisisse, à prestations en tous points analogues, de favoriser la création de dizaines d'emplois à l'étranger plutôt qu'en France ?

Enfin, que dire d'un tel choix, qui se ferait au détriment d'une région particulièrement fragile et serait donc en totale contradiction avec la politique d'aménagement du territoire voulue par le Gouvernement ?

Ma question est donc simple et elle s'adresse autant au ministre qu'à l'élu d'une région qui a des difficultés un peu analogues à celles que nous connaissons en Limousin. Que pouvez-vous faire pour éviter que Renault ne prenne une décision qui porterait un coup très dur à une entreprise moyenne de Corrèze, et qui, au-delà d'elle, toucherait gravement l'ensemble du bassin d'emploi du pays de Tulle ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, j'ai été informé de la situation de cette entreprise,

la SUM, et je connais le rôle qu'elle joue dans le développement économique de la région de Tulle. Sa reconversion industrielle a été exemplaire au cours des dernières années ; il faut donc lui apporter une attention spécifique compte tenu des efforts qu'elle a réalisés. En effet, à la suite du désengagement de Thomson-Brandt-Armement dont elle était une filiale jusqu'en 1986, elle a su se reconvertir de l'armement vers la fourniture de pièces pour l'industrie automobile et choisir un créneau porteur, celui des pièces électromécaniques. Ayant à l'origine Renault comme seul client, elle a su pleinement réussir sa diversification puisqu'elle produit aujourd'hui des électrovannes pour de nombreux donneurs d'ordres, français et étrangers.

En raison de l'ampleur des investissements nécessités par cette reconversion, le ministre de l'industrie et celui de l'économie ont été conduits à suivre de près l'entreprise et à accompagner financièrement à plusieurs reprises son effort d'investissement. Comme vous le signalez, Renault est sur le point de choisir pour les électrovannes un nouveau modèle de boîte de vitesses automatique. La SUM fait partie des fournisseurs potentiels que Renault a consultés. Compte tenu du caractère exemplaire de la mutation opérée par l'entreprise, mes services ont déjà attiré l'attention de Renault sur le fort intérêt qu'il faut accorder au dossier qu'elle présente. Bref, les pouvoirs publics vont le soutenir et vous avez raison d'insister, monsieur le député, sur cette opération.

Je serai en mesure, d'ici à une quinzaine de jours, de vous apporter des informations plus précises. Aujourd'hui, tout ce que je peux vous dire, c'est que les démarches ont déjà été engagées avec Renault pour soutenir le dossier dans le sens que vous souhaitez, et nous attendons la suite de ces premiers efforts qui seront renforcés par l'intervention que vous venez de faire ce soir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe de l'UDF.

La parole est à M. Willy Diméglio.

M. Willy Diméglio. Monsieur le ministre, votre prédécesseur, Gérard Longuet, a signé le 15 avril dernier à Marrakech l'accord portant sur la création de l'Organisation mondiale du commerce. Cette organisation va-t-elle pouvoir se mettre en place le 1^{er} janvier prochain ? Quelles sont ses attributions exactes ? Que va-t-elle changer par rapport au GATT, par exemple en ce qui concerne la disparition de pratiques unilatérales de certains pays, comme les Etats-Unis, qui n'ont toujours pas ratifié les accords. Sont-ils vraiment prêts à accepter la création d'une organisation aussi ambitieuse ? Le scénario de 1947, avec le refus du Congrès américain de ratifier la charte de La Havane qui prévoyait la création de l'organisation internationale du commerce, ne risque-t-il pas de se reproduire ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, la création de l'Organisation mondiale du commerce est, en effet, un des acquis majeurs de la négociation du cycle de l'Uruguay. Sa mise en place va mettre fin à près d'un demi-siècle de secrétariat provisoire du GATT et donner par là même au commerce international une place conforme à l'importance qu'occupent les échanges internationaux dans l'économie mondiale.

Les activités de l'OMC vont s'organiser autour de trois pôles : la négociation, la gestion et le règlement juridictionnel des contentieux commerciaux.

L'OMC sera un forum permanent de négociations. C'est la fin des cycles à grand spectacle comme celui de l'Uruguay, et à rebondissements, où les préoccupations politiques de chacun l'emportaient parfois sur les intérêts économiques.

C'est désormais sous les auspices de l'OMC que vont se poursuivre les négociations inachevées, en particulier dans le domaine des services, et, surtout, que vont pouvoir se dérouler les travaux pour promouvoir ce qu'il est convenu d'appeler les nouveaux sujets, comme l'environnement ou la clause sociale, dont on a déjà abondamment parlé ce soir, auquel le Gouvernement français, je le répète, attache une très grande importance.

Le volet juridictionnel de l'OMC est un élément tout à fait essentiel du nouveau dispositif. Le nouveau règlement des différends du GATT va permettre de mettre fin aux pratiques unilatérales de certains de nos partenaires en les rendant obsolètes. En effet, la nouvelle procédure sera rapide, efficace et ses conclusions s'imposeront de façon quasi automatique au pays convaincu de pratiques déloyales sans que celui-ci puisse s'y opposer. Dans ce contexte, le recours à des procédures nationales sera sans objet. Qui plus est, le grand nombre de pays signataires de l'OMC - cent-vingt-cinq - et l'étendue des domaines économiques qui relèvent désormais de l'organisation rendraient illégale vis-à-vis de ces pays l'utilisation des procédures unilatérales.

S'agissant de la ratification par les Etats-Unis des accords, la reproduction du scénario de 1947 paraît exclue. Au terme d'un long processus, les dates du vote de ratification ont été retardées et fixées au 29 novembre pour la Chambre des représentants, au 1^{er} décembre pour le Sénat. L'issue positive du scrutin semble acquise et les rebondissements récents qui ont conduit à retarder le vote paraissent plus liés aux échéances électorales internes - notamment, pour les Républicains, le souhait de priver le président Clinton d'un succès pendant la campagne en vue des élections législatives du 8 novembre - qu'à une contestation de fond de l'accord.

En tout état de cause, je vous rappelle, comme je l'ai dit tout à l'heure dans mon intervention de portée générale, que le Gouvernement a pris l'engagement de ne pas soumettre le texte des accords au Parlement français avant la ratification américaine. Je pense donc que le débat pourra avoir lieu dans la seconde partie du mois de décembre.

Dans ces conditions la mise en place de l'OMC avec à sa tête un nouveau directeur général, le 1^{er} janvier 1995, que nous appelons ensemble de nos vœux, paraît possible. En tout état de cause, elle aura lieu au plus tard au cours du premier semestre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. André Droitcourt.

M. André Droitcourt. Monsieur le ministre, je souhaite attirer votre bienveillante attention sur la faiblesse des crédits que les entreprises françaises consacrent aux dépenses de recherche comparativement à leurs concurrentes étrangères.

La contribution de l'Etat à la recherche publique représente la part la plus élevée, mais reste excessivement concentrée sur certains secteurs stratégiques dont nous pouvons, avec notre excellent collègue Willy Diméglio,

nous enorgueillir : l'aéronautique, l'aérospatiale, l'électronique, qui ont la faculté de répercuter leurs propres dépenses sur les prix qu'ils fixent eux-mêmes.

Dans le secteur de la santé, il existe un financement lourd de la recherche publique, via l'INSERM, mais il est peu productif en termes de développement industriel. La recherche pour le médicament, qui s'élève à 12 milliards de francs, est à l'entière initiative des entreprises, à l'exception de 380 millions de francs de crédits impôt recherche et d'aides remboursables, alors que cette recherche est soutenue à hauteur de 35 à 40 p. 100 pour l'aéronautique et l'aérospatiale.

Etant donné l'importance stratégique du secteur pharmaceutique, des orientations nouvelles pourraient être envisagées :

Premièrement, une incitation plus forte pour les recherches à haut risque et pour les cycles de développement de longue durée.

Deuxièmement, un allègement des procédures d'éligibilité aux programmes aidés par l'Etat, compensé par un renforcement des contrôles et expertises en cours de programme.

Troisièmement, l'amélioration et l'encouragement de la mobilité et des passerelles entre recherche publique et privée. Cela suppose des mesures d'accompagnement statutaires, familiales - l'emploi du conjoint par exemple - voire financières.

Quatrièmement, la reconstitution d'un ministère de l'industrie et de la recherche entraînant des synergies entre la direction générale des stratégies industrielles et la délégation de la recherche, évitant les actuels tiraillements et rivalités. Ceux-ci favorisent, en effet, la prolifération des comités et commissions dont les objectifs sont pourtant analogues, avec pour conséquence une déperdition importante pour chaque franc investi.

Il serait admissible que chacun des grands organismes de recherche affecté à un objectif sectoriel bien clair, comme l'INSERM, soit rattaché au ministère de la santé ou, comme l'INRA, au ministère de l'agriculture. En revanche, des axes de recherche transversaux devraient se rattacher au ministère de l'industrie et de la recherche, celui-ci ayant en outre la faculté d'élargir les axes de ses actions thématiques en faveur de tel ou tel secteur, en gérant, pour le compte des ministères spécialisés, les procédures d'appels d'offres et de contrôles du bon emploi des fonds.

Cinquièmement, devrait être prévue une réforme de la fiscalité. Il devient urgent que l'Etat s'engage dans des réformes importantes afin de renforcer la capacité de recherche et de développement des entreprises. A cet égard, plusieurs pistes sont à suivre : la réintégration des aides à la recherche de diverses sources dans l'assiette de l'impôt constitue en soi une hérésie, l'Etat reprenant d'une main ce qu'il a donné de l'autre ; en outre, l'inclusion de la masse salariale des chercheurs, des outils de recherche - bâtiments et équipements - dans l'assiette servant au calcul de la taxe professionnelle représente une pénalité pour la recherche, dont il conviendrait de rétablir l'exception comme cela était le cas pour l'ancienne patente ; enfin, le crédit impôt recherche, qui est une excellente mesure, devrait être élargi.

Quelle est la position du ministre de l'industrie sur ce point et quels sont ses propositions en la matière pour renforcer la capacité d'innovation de l'industrie pharmaceutique ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, vous avez raison de souligner que la recherche est le moteur des entreprises de l'industrie pharmaceutique dans la compétition internationale. Les entreprises françaises, vous avez aussi raison de le rappeler, sont hélas ! fragilisées par leur faible rentabilité, comparée à celle de leurs concurrents étrangers. Cela rend plus difficile le financement de la recherche et du développement de nouvelles molécules. Le coût de recherche et de développement d'une grande molécule atteint en effet maintenant 1,5 milliard de francs, essentiellement autofinancé par les laboratoires.

La France a longtemps été considérée comme le deuxième découvreur de médicaments mais n'occupe plus le même rang pour la période la plus récente : le troisième aujourd'hui, mais surtout le septième en ce qui concerne les médicaments internationalisés.

Le ministère de l'industrie œuvre à faire reconnaître les contraintes propres à ce secteur industriel auprès des autres départements ministériels et est très attaché à la réussite de la politique contractuelle engagée lors de la signature de l'accord cadre avec l'industrie pharmaceutique en janvier dernier. La politique menée par le comité économique du médicament, au sein duquel nous sommes représentés, devrait renforcer la compétitivité de notre industrie.

Le soutien spécifique à la recherche fait également l'objet d'actions multiples du ministère de l'industrie. En premier lieu, nous apportons un appui financier aux programmes de recherche innovants de l'industrie pharmaceutique. Le budget d'accompagnement de la recherche est supérieur à 40 millions de francs pour 1994, auquel s'ajoutent les dossiers examinés par l'ANVAR et les nombreuses aides aux PMI instruites par les DRIRE.

L'industrie pharmaceutique bénéficie de près de 10 p. 100 du crédit d'impôt recherche attribué chaque année. Mes services ont étudié et proposé certaines modifications jurisprudentielles affectant l'assiette des dépenses afin de mieux prendre en compte la réalité de la recherche pharmaceutique. Ils ont également proposé de réfléchir à la mise en place d'un crédit d'impôt recherche fondé sur le volume des recherches effectuées et non sur leur accroissement, dès lors que les entreprises concernées dépassent un seuil élevé de dépenses par rapport à leur chiffre d'affaires.

Par ailleurs, le renforcement des liens entre les universités, les organismes de recherche publique et l'industrie pharmaceutique est également un des objectifs majeurs du ministère. Ce principe a en effet donné de bons résultats tant du point de vue industriel que de celui de la recherche publique, lorsqu'a été appliqué, par exemple, le programme Bio-avenir.

Dans le cadre des suites de la consultation nationale de la recherche qu'a organisée mon collègue M. Fillon, j'ai proposé que, pour faire face à l'affaiblissement significatif que connaît l'innovation en matière de pharmacie en France, une attention particulière des pouvoirs publics facilite la réalisation de projets issus d'un dialogue entre chercheurs industriels, recherche publique et sociétés naissantes et innovantes spécialisées dans les biotechnologies. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Ladislas Poniatowski.

M. Ladislas Poniatowski. La France exporte bien. Les chiffres le montrent : avec 1 p. 100 de la population, nous réalisons 6 p. 100 des échanges. Nous sommes le quatrième exportateur mondial – après les États-Unis, l'Allemagne et le Japon. Nous dépassons même les Japonais en exportations par tête d'habitant. Et nous sommes le deuxième exportateur de services du monde. Après vingt ans de déficits chroniques, 1994 sera la troisième année consécutive d'excédent commercial. Les exportations assurent désormais du travail au quart de notre population active.

Malgré ces chiffres encourageants, notre commerce extérieur est fragile. Nos faiblesses sont encore nombreuses et préoccupantes parce que les entreprises françaises qui exportent sont encore trop peu nombreuses. Certes, il y en a 140 000. Mais 50 p. 100 du chiffre d'affaires des ventes à l'extérieur sont réalisés par 250 seulement. Et les dix premières réalisent à elles seules le quart.

En résumé, monsieur le ministre, la France est peut-être le quatrième exportateur mondial, mais les petites entreprises participent peu, ou du moins pas assez à ce résultat.

En effet, en dehors des secteurs de la mécanique et de l'agro-alimentaire où nos PME font figure de championnes du monde, et à quelques exceptions près, comme les brouettes Haemmerlin en Alsace, les drapeaux Doubiet dans le Nord ou les chaussures de marche Palladium en Isère, elles sont encore beaucoup trop hexagonales. Et faute de se frotter à la concurrence à l'extérieur, elles risquent de se faire battre sur leur propre terrain par des rivaux étrangers.

Le Premier ministre en a pris conscience, le Gouvernement aussi puisque, le 14 juin dernier, en présence de votre prédécesseur, M. Gérard Longuet, il a annoncé, devant les conseillers du commerce extérieur, un certain nombre de mesures pour aider les PME à exporter davantage.

Ma question porte sur la mesure que je considère comme la plus intéressante : c'est l'avance de trésorerie à toute PME pour l'embauche à temps complet d'un salarié travaillant à l'export. Malheureusement, notre pays semble frappé d'un mal incurable : il transforme une bonne idée simple en un traquenard administratif nocif.

L'administration a commencé par édifier des règles d'éligibilité trop limitatives ; elle a plafonné l'aide en fonction du chiffre d'affaires des entreprises candidates, les empêchant ainsi d'engager des spécialistes de l'exportation expérimentés ou déjà performants.

Enfin, les modalités de cette mesure ne sont pas encore toutes arrêtées.

Monsieur le ministre, combien de contrats assurance prospection, gérés par la COFACE, ont été à ce jour signés ou renouvelés ? Quelle somme a été affectée à cette mesure jusqu'à présent et quels crédits sont prévus dans le budget de 1995 ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, je connais l'intérêt que vous portez au secteur de l'exportation.

L'ambition du ministère de l'industrie, dans le cadre de la politique d'ensemble que vous avez définie, est de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises au dispositif d'incitation à l'exportation. C'est ainsi qu'il a été décidé en juin de faire évoluer – c'est le point principal que vous avez évoqué – le dispositif de l'assurance prospection.

En 1993, l'assurance prospection est restée une procédure essentiellement tournée vers les entreprises petites et moyennes puisque 86 p. 100 des contrats ont été délivrés à des entreprises réalisant moins de 100 millions de francs de chiffre d'affaires. Le processus de décision est largement décentralisé, puisque 91 p. 100 des décisions concernant les nouveaux dossiers ont été prises au niveau régional. Les entreprises bénéficiaires ont prospecté des marchés solvables, avec une nette prépondérance pour l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie. Les résultats sont en progrès par rapport à l'année précédente puisque 15,2 milliards de francs d'exportation nouvelles ont été générés en 1993 dans le cadre des contrats en cours hors assurance foire contre 14,7 milliards de francs en 1992.

Ces bons résultats sont d'autant plus remarquables que les moyens mis en œuvre étaient, pendant la même période, en diminution. Le nombre des contrats délivrés annuellement qui dépassaient 2 000 en 1986 n'a plus été que de 1 500 environ chacune des trois dernières années – 1 471 en 1993 –, d'où une diminution régulière du portefeuille des contrats en cours : 6 151 fin 1993, soit près de 1 600 contrats de moins qu'en 1986 ; en même temps, on constatait un vieillissement de ce portefeuille.

Le montant des dépenses de prospection prises en garantie, qui stagne depuis plusieurs années, s'est élevé à 894 millions de francs en 1993, montant à peine supérieur, en francs courants, au niveau atteint dix ans plus tôt.

Ces évolutions sont la conséquence d'une baisse des demandes de garantie, mais également d'une politique plus restrictive à l'égard des entreprises : inéligibilité à l'assurance prospection des filiales des grandes entreprises, quels que soient leur taille et leur degré d'autonomie, sélectivité accrue dans l'octroi des garanties, budgets accordés moins importants.

Depuis quelques années, le coût budgétaire de l'assurance prospection a ainsi pu être stabilisé aux alentours de 350 millions de francs – 352,3 millions en 1993 – après avoir culminé à près du double en 1986, puisqu'il s'élevait à l'époque à 670 millions. L'effet de levier, c'est-à-dire le rapport entre les exportations induites et le coût budgétaire, est néanmoins resté excellent : pour 1 franc de coût public, 43 francs d'exportations nouvelles ont été induits en 1993 par les actions de prospection garanties, ce qui témoigne de l'efficacité de cette procédure, qu'il conviendra bien sûr d'encourager et de renforcer.

M. le président. La parole est à M. Alphonse Bourgasser.

M. Alphonse Bourgasser. Monsieur le ministre, la restructuration industrielle qu'a subie le bassin sidérurgique et minier du Nord lorrain à partir de 1978, et principalement dans les années 80, lui a valu une perte d'emplois considérable.

La sidérurgie et les mines ont été les activités essentielles durant plus d'un siècle. Nous avons donc vécu durant des décennies dans un contexte mono-industriel.

Aujourd'hui, les restructurations successives ont doté notre sidérurgie d'un outil moderne et performant dans le domaine des produits plats. Pour les produits longs, le retour à l'équilibre et à la rentabilité n'a pas encore eu lieu.

Face à une telle situation, nous sommes fortement préoccupés par l'avenir de ce secteur, qui passe par une diversification industrielle accrue. Les efforts, certes, ne manquent pas, qu'ils viennent de l'État, du groupe sidérurgique Usinor-Sacilor, par le biais des SODIE, ou des

collectivités locales, telles les communes regroupées ou non, pour favoriser la création et le développement de zones industrielles.

Dans le cadre du débat budgétaire, je souhaite vivement que soient garantis les investissements de l'entreprise publique Usinor-Sacilor, afin de pérenniser les outils performants dont nous disposons et d'assurer les emplois.

Il apparaît également fondamental de favoriser la diversification industrielle du bassin en accroissant les dotations du fonds d'industrialisation.

Enfin, compte tenu du caractère transfrontalier de la circonscription de Thionville-Hayange, communément dénommée Pays des trois frontières, il importe, pour favoriser le développement de l'industrialisation, de renforcer les axes structurants de circulation en mettant à deux fois deux voies le tronçon reliant l'autoroute Metz-Longwy-Belgique à la contournante Sud du Grand-Duché de Luxembourg, et en achevant la VR 52 afin que la vallée de l'Orne soit reliée au nord en direction de Thionville, au sud en direction de Metz.

Sur ces divers dossiers, quel est, monsieur le ministre, l'engagement financier de l'Etat dans le budget, afin de consolider le travail qu'effectue toute une région pour son emploi, sa jeunesse et donc son avenir ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, après les lourdes pertes - 5,8 milliards - subies l'an dernier par Usinor-Sacilor, la reprise de la demande de produits sidérurgiques a commencé à se manifester dès le début de cette année, reprise principalement tirée par l'automobile, le bâtiment et les travaux publics. Elle justifie pleinement la décision, prise en décembre dernier par les pouvoirs publics, de demander à Usinor-Sacilor la mise en œuvre, en 1994, de la loi quinquennale pour l'emploi plutôt que le déclenchement de plans sociaux massifs comparables à ceux que nous avons connus dans les années précédentes.

Cette décision des pouvoirs publics n'a pas été beaucoup soulignée, car par essence elle n'était pas spectaculaire. Pourtant, elle a marqué une étape de grande importance pour l'histoire de notre sidérurgie. On peut désormais produire de l'acier en France sans supprimer chaque année plusieurs milliers d'emplois.

En Lorraine, Usinor-Sacilor a entamé, depuis un an, un programme d'investissements de nature à moderniser et à consolider la sidérurgie de cette région. Je citerai les trois plus importants : la construction de la nouvelle aciérie électrique à double cuve de Gandrange, qui est entrée en service il y a quatre mois ; la modification du diamètre de la première coulée continue de Gandrange, réalisée au début de 1994, qui devrait permettre de diversifier l'élaboration des demi-produits ; la modification de la coulée continue de brames de l'aciérie de Sérémange, complémentaire de l'investissement dans l'aciérie électrique de Gandrange puisque les produits longs du haut de gamme pourront y être fabriqués.

Ces investissements, et notamment la construction de l'aciérie électrique, sont la garantie que la sidérurgie continentale lorraine sera désormais aussi compétitive que les sidérurgies du bord de mer, ce qui était loin d'être acquis il y a seulement un an.

Loin de nous ralentir, ces bons résultats doivent au contraire nous encourager à persévérer dans la diversification du bassin sidérurgique et ferrifère mosellan. Le

ministère s'y est attelé. Mon prédécesseur a en effet confirmé au préfet de la région Lorraine qu'en 1995 comme en 1994, il disposerait de 125 millions de francs pour soutenir le développement économique du bassin, dans le cadre du fonds d'industrialisation du bassin sidérurgique et ferrifère.

Pour ce qui concerne les infrastructures routières, je ne peux que vous renvoyer à mon collègue Bernard Bosson, qui devrait, je pense, répondre assez largement à votre attente. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Durand.

M. Georges Durand. Monsieur le ministre, ma question est malheureusement si classique qu'elle a déjà été posée par plusieurs de ceux qui m'ont précédé, et notamment notre excellent collègue Willy Diméglio (« *Encore !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre), grand spécialiste du Maghreb. Je vais essayer de la poser sous un autre angle, pour y apporter, du moins je l'espère, un nouvel éclairage.

Comme la plupart d'entre vous, je me bats pour la sauvegarde de l'industrie de main-d'œuvre, la seule capable d'apporter la quantité d'emplois dont nous avons besoin dans la France profonde, j'oserai dire la vraie France. C'est pourquoi, à plusieurs reprises, j'ai alerté le Gouvernement sur la nécessité de protéger cette industrie contre la concurrence déloyale.

Nos concurrents étrangers peuvent être regroupés en deux catégories ; ceux qui se situent plus ou moins dans l'économie de marché, et pour ceux-là nous avons des réponses ; ceux qui pratiquent encore l'économie dirigée, autrement dit l'économie d'Etat. Ils sont bien moins nombreux, mais encore très nombreux. Je n'en citerai que deux : un gros, la Chine, et un petit, le Vietnam.

L'économie dirigée qu'ils pratiquent leur permet de fixer arbitrairement les prix de leurs produits, sans tenir compte des impératifs de rentabilité et des lois du marché qui s'imposent aux autres pays. Libérés de cette contrainte, ils jouent de surcroît avec les fluctuations monétaires. Les salaires y sont dérisoires. Les droits de l'homme n'y sont pas respectés puisque les enfants y sont contraints au travail, sans compter les détenus. Tous ces pays ont pour seul objectif d'arriver aux prix les plus bas possible pour emporter les marchés. Ils ont constitué une redoutable machine de guerre destinée à combattre l'industrie européenne, et en particulier la nôtre. Si nous n'y prenons garde, des pans entiers de notre industrie de main-d'œuvre risquent de s'effondrer, s'effondrent même parfois, et notre pays se transformera en un vaste marché réservé à ces importations, pour ne pas dire en un hypermarché, car la grande distribution joue le rôle de pompe aspirante.

Je n'ignore pas qu'un certain nombre de mesures ont été prises : quotas d'importations, vis-à-vis notamment de la Chine populaire ; loi contre la contrefaçon, qui paraît efficace ; dispositions anti-dumping.

Mais des mesures spécifiques ne devraient-elles pas s'imposer à l'encontre des pays qui pratiquent encore l'économie d'Etat, en premier lieu le Vietnam ? Même si nous avons une douloureuse histoire commune, il n'en demeure pas moins que ce pays ignore l'économie de marché. N'est-il pas nécessaire de définir les économies des pays avec lesquels nous devons commercer, comme cela se faisait il y a quelques années ? Il y va de la loyauté de la concurrence et de la survie de notre économie.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, votre question se rapproche de celle de M. Arata, mais vous l'avez effectivement posée sous un angle différent.

La concurrence mondiale entre les pays est, par principe, inégale. On trouve en effet des pays riches, dotés d'un outil de production et d'infrastructures extraordinairement performants, détenteurs aussi d'un savoir-faire et d'une technologie accumulés pendant des décennies. A l'autre extrémité se trouvent des pays très pauvres, dont la seule richesse, pour se sortir du sous-développement, est l'abondance d'une main-d'œuvre industrielle et bon marché.

Comment pouvons-nous réagir face à de tels déséquilibres ? Le problème est bien connu, mais nous n'avons pas encore de réponses définitives.

Bien entendu, nous ne pouvons pas avoir recours à un nouveau protectionnisme, et pour toute une série de raisons.

D'abord, parce que ce serait contraire à tous nos engagements internationaux, qui relèvent d'ailleurs, vous le savez, de la compétence communautaire pour tout ce qui concerne la politique commerciale extérieure.

Ensuite, parce qu'il serait immoral d'empêcher les pays pauvres de se développer. Ce serait aussi dangereux : seul l'enrichissement de ces pays permettra de stabiliser la planète et d'éviter l'apparition de foyers de tension.

Enfin, et peut-être surtout, parce qu'il est de notre intérêt bien compris de les aider. Car plus ces pays s'enrichissent, notamment en vendant à l'extérieur, plus ils sont en mesure d'améliorer leurs infrastructures, et donc d'acheter des équipements lourds à l'étranger. C'est bien parce que la Chine vend des jouets, des chaussures - secteur que vous connaissez bien - du textile et des bicyclettes aux pays riches qu'elle a les moyens d'acheter des Airbus, des centraux téléphoniques Alcatel ou TRT, des centrales thermiques de Cegelec ou GEC Alsthom, des centrales nucléaires d'EDF et Framatome.

Quand on parle de la concurrence des pays à bas salaires, on pense souvent aux pays d'Asie. Nous avons enregistré avec la zone des pays d'Asie en développement rapide - c'est-à-dire la Chine, la Corée, Taïwan, Hong Kong et les six pays de l'ASEAN - un excédent commercial de 852 millions de francs sur les six derniers mois. Voilà une donnée incontestable qui vient largement tempérer les craintes que certains nourrissent vis-à-vis de cette région. Les emplois que nous perdons dans certains secteurs à cause des importations de ces pays, nous pouvons les gagner dans d'autres grâce à nos exportations vers ces mêmes pays, qui s'enrichissent à vive allure.

Pour conclure, quelques mots sur nos relations commerciales avec les deux pays que vous avez nommé cités.

S'agissant de la Chine, il est exact que notre déficit commercial s'est creusé pour atteindre 12 milliards de francs l'an dernier, mais ce en partie à cause des mesures de rétorsion prises par Pékin contre nos exportateurs à la suite de la vente d'avions de combat à Taïwan. Comme vous le savez, le Gouvernement a parfaitement redressé la situation, notamment grâce aux initiatives de Gérard Longuet, qui a effectué au mois de juillet un voyage très réussi en Chine, d'où il est revenu avec une grande moisson de contrats et de lettres d'intention.

Le déplacement du président de la République de Chine a amplifié ce succès en septembre.

De plus, si l'on intègre l'excédent commercial géant, de 7,7 milliards de francs, que nous avons enregistré l'an dernier avec Hong Kong - où nos exportations ont souvent la Chine comme destination finale - notre commerce avec l'ensemble chinois n'est plus déficitaire que de 4,4 milliards de francs et notre taux de couverture atteint alors 82 p. 100.

La Chine devient progressivement l'un des tout premiers marchés mondiaux pour notre cognac et commence à devenir un marché significatif pour nos cosmétiques et notre prêt-à-porter. C'est d'ailleurs pour cela qu'en juillet 1995, nous organiserons, pour la première fois en Chine populaire, une grande exposition de produits de consommation français à Shanghai.

Le Vietnam demeure l'un des pays les plus pauvres de la planète, même s'il s'oriente vers un développement prometteur. Nos importations en provenance du Vietnam se sont élevées en 1993 à 1 milliard de francs, soit 0,08 p. 100 seulement de l'ensemble de nos importations. Qui plus est, notre commerce a été excédentaire de 600 millions de francs, notre taux de couverture atteignant ainsi 160 p. 100. Vous pouvez donc être rassuré : le Vietnam est encore bien loin de représenter une menace pour nos emplois.

Néanmoins, il nous faudra être vigilants vis-à-vis de la concurrence que nous livreront inévitablement les pays à bas salaires ; nous le serons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Mandon.

M. Daniel Mandon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'évolution de la conjoncture dans le secteur métallurgique reste très défavorable aux entreprises françaises. Elles ont notamment à faire face à une concurrence déloyale et sauvage des pays de l'Europe de l'Est, qui proposent des prix très largement en-dessous des coûts de revient de nos entreprises.

Dans ce contexte difficile, l'attribution d'aides à l'investissement au titre des différents fonds existants, tant nationaux que communautaires, devrait constituer un ballon d'oxygène pour nos entreprises opérant sur ce secteur à forte intensité capitalistique.

Dans la réalité, il en va tout autrement. En effet, les règles d'attribution prennent en compte une entité juridique qui est parfois en décalage avec la réalité économique. Ainsi, il est prévu que seules peuvent bénéficier de ces aides les entreprises de moins de 250 personnes réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 150 millions de francs. Or, pour l'appréciation de ces seuils, on considère uniquement le groupe et non l'entreprise filiale de ce groupe. Cette réglementation très contraignante est un frein à l'investissement et peut engendrer de graves conséquences. Ainsi, lorsque l'investissement touche à la protection de l'environnement et devient donc impératif, voire obligatoire, l'entreprise n'a bien souvent pas d'autre solution alternative que d'envisager la cessation pure et simple de son activité.

Face aux difficultés actuelles que connaissent les entreprises sidérurgiques, notamment dans notre vallée de l'Ondaine, près de Saint-Etienne et face à une concurrence internationale de plus en plus vive, un assouplissement de ces règles d'éligibilité est-il possible ? Des dérogations peuvent-elles être envisagées ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, je sais que votre circonscription a été très touchée par la crise et je comprends vos difficultés dans cette vallée industrielle de la Loire où les entreprises sont assez largement centrées sur des secteurs en difficulté.

Un important dispositif d'aides, dont j'ai déjà évoqué les grandes lignes, a été mis en place afin de préserver la vocation industrielle de notre pays. Vous évoquez, dans l'attribution des aides à l'investissement, des effets de seuil nuisibles à la performance de notre industrie face à la concurrence étrangère croissante. Il est vrai qu'au niveau tant national qu'euro-péen, un certain nombre d'aides ont été spécifiquement ciblées sur les PMI, c'est-à-dire, plus précisément, sur les entreprises de moins de 250 personnes non rattachées à un grand groupe. Ce choix, que j'ai clairement réaffirmé tout à l'heure, tient au rôle prépondérant joué par les PMI dans notre économie et pour la création d'emplois, mais aussi aux handicaps structurels dont elles souffrent compte tenu de leur taille.

Cette priorité en faveur des PMI ne signifie pas, bien entendu, que le ministère se désintéresse des autres implantations industrielles. De nombreuses aides ne sont pas attribuées sur des critères de taille, par exemple le soutien à la conversion des zones en difficulté ou l'aide à la recherche et développement.

Le ministère finance plusieurs sociétés de conversion, notamment SODIE, filiale d'Usinor-Sacilor à laquelle il attribue chaque année 140 millions de francs de subventions. SODIE permet la création de 8 000 emplois par an. Depuis le 1^{er} janvier 1994, son domaine d'intervention a été étendu à l'ensemble du département de la Loire, où elle a déjà créé ou est en train de créer 419 emplois.

Autre outil essentiel au soutien aux entreprises : la prime à l'aménagement du territoire. Cette prime a pour premier objectif la création d'emplois et est donc réservée en toute priorité aux régions touchées par la crise. L'ensemble du département de la Loire a été retenu par le Gouvernement lors du dernier CIAT en septembre dernier comme éligible à cette prime dans le cadre de la redéfinition de la carte des PAT.

Vous le voyez, monsieur le député, les possibilités sont diverses. Soyez assuré que, dans le respect des encadrements fixés au niveau communautaire, je serai attentif, comme vous me le demandez, à en faire usage le plus efficacement possible au regard des situations locales sur lesquelles vous voudrez bien appeler mon attention. Je suis tout prêt à engager avec vous un dialogue très concret sur les dossiers qui vous préoccupent directement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Ladislas Poniatowski.

M. Ladislas Poniatowski. Monsieur le ministre, avec cette deuxième question, je resterai dans le domaine du commerce extérieur et m'attacherai une nouvelle fois aux mesures qui peuvent permettre aux petites et moyennes entreprises d'exporter davantage.

Lors de la réunion du 14 juin à laquelle j'ai déjà fait allusion, le Premier ministre avait également annoncé la nomination d'un médiateur au sein de la direction des relations économiques extérieures, la DREE, chargé d'aider les PME à mieux utiliser le large et complexe dispositif actuel d'aide à l'exportation. Où en est la mission de ce médiateur ? Quels moyens a-t-on mis à sa disposition, tant en 1994 que dans le projet de budget pour 1995 ?

Le Premier ministre avait encore annoncé un programme exceptionnel de 10 millions de francs d'aide à la prospection des marchés étrangers pour les entreprises du textile, qui devait être financé par le Comité français des manifestations économiques à l'étranger, le CFME. Qu'est-il advenu de ces crédits ? Comment vont-ils être distribués ?

Enfin, le 15 juin, Mme Brigitte de Gastines a remis aux ministres de l'économie et de l'industrie un rapport contenant cinquante propositions visant à améliorer le dispositif d'appui à l'exportation. L'une de celles-ci consistait à rendre le conseil et l'information plus accessibles et plus proches géographiquement des entreprises, notamment des PME, par le développement des antennes régionales. Où en est cette proposition, monsieur le ministre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, je vous remercie de poser ces questions d'une parfaite actualité et qui doivent en effet déboucher sur des actions très concrètes.

Sachez que la mission du médiateur des petites et moyennes entreprises auprès du directeur de la DREE est confirmée, et qu'elle commencera opérationnellement dès le 1^{er} décembre prochain. Si les moyens qui seront affectés à cette mission ne font pas l'objet d'une ligne budgétaire spécifique, la DREE sera toutefois en mesure de doter ce médiateur de tous les moyens lui permettant d'accomplir sa mission avec efficacité grâce à un redéploiement interne.

S'agissant de la prospection pour les entreprises textiles, comme je l'ai déjà indiqué en partie, des crédits ont été mobilisés à cette fin. Une enveloppe spécifique de 10 millions de francs a ainsi été accordée au CFME pour permettre le financement d'opérations de promotion internationale dans le secteur du textile-habillement. Une négociation auprès de la profession a même été engagée afin d'étudier l'utilisation la plus opérationnelle de ces crédits.

M. Ladislas Poniatowski. C'est la meilleure solution !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Enfin, le rapport de Mme Brigitte de Gastines fait l'objet d'une analyse minutieuse que mon prédécesseur Gérard Longuet avait demandée au directeur de la DREE. Celui-ci me remettra ses conclusions avant la fin du mois de novembre. Nous pourrions donc en tirer des mesures concrètes avant la fin de l'année. En tout état de cause, il s'agit d'ores et déjà d'un travail que l'on peut qualifier de très intéressant et important.

S'agissant du rapprochement de l'information et des PME, je vous rappelle, monsieur le député qu'une charte du développement international des entreprises a été signée le 25 juillet dernier par mon prédécesseur et l'ensemble des partenaires de l'exportation, y compris les régions. Un accent tout particulier sera porté au rôle d'animation des directions régionales du commerce extérieur, placées sous l'autorité du ministre de l'industrie.

Mises bout à bout, toutes ces initiatives devraient avoir un fort impact sur le développement de nos exportations. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions.

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Industrie et postes et télécommunications » et l'article 58 rattaché à ce budget.

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

- « Titre III : 133 864 226 francs ;
« Titre IV : moins 1 615 641 585 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 132 015 000 francs ;
« Crédits de paiement : 37 187 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme :
13 267 885 000 francs ;
« Crédits de paiement : 8 148 937 000 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Article 58

M. le président. J'appelle l'article 58 rattaché à ce budget.

« Art. 58. - Le montant des redevances d'exploitation auxquelles sont assujettis les exploitants d'installations nucléaires de base, en application de l'article 17 de la loi de finances rectificative pour 1975 (n° 75-1242 du 27 décembre 1975) qui a été fixé en dernier lieu par l'article 112 de la loi de finances pour 1994 (n° 93-1352 du 30 décembre 1993) est revalorisé de 2 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1995. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'article 58.

(L'article 58 est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UNE
PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu, le 24 octobre 1994, de M. Alain Marsaud, une proposition de loi organique visant à interdire le cumul du mandat de député ou de sénateur avec les fonctions de membre de l'exécutif d'une collectivité territoriale.

Cette proposition de loi organique, n° 1605, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 24 octobre 1994, de M. Gilles Carrez, une proposition de loi relative à la diversité de l'habitat.

Cette proposition de loi, n° 1606, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 24 octobre 1994, de M. Martin Malvy et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à la protection des documents d'État.

Cette proposition de loi, n° 1607, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 24 octobre 1994, de M. Didier Migaud et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915.

Cette proposition de loi, n° 1608, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 24 octobre 1994, de M. Gilbert Barbier, une proposition de loi tendant à favoriser la naissance d'un statut de la pré-majorité en donnant un cadre légal aux relations entre les mineurs de 16 à 18 ans et les banques.

Cette proposition de loi, n° 1609, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet loi de finances pour 1995, n° 1530.

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du travail (rapport n° 1560).

Travail, emploi et formation professionnelle :

Travail et emploi.

M. Michel Hannoun, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du travail (annexe n° 38 au rapport n° 1560).

M. Claude Goasguen, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales vis n° 1561, tome XVII).

Formation professionnelle.

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du travail (annexe n° 37 au rapport n° 1560).

M. Jean Ueberschlag, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales vis n° 1561, tome XVI).

Jeunesse et sports :

M. Xavier Dugoin, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du travail (annexe n° 31 au rapport n° 1560).

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales vis n° 1561, tome XIV).

A seize heures, deuxième séance publique :

Communication du Gouvernement sur la conjoncture économique à la lumière des derniers indicateurs (M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie).

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mardi 25 octobre 1994, à zéro heures cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

DÉMISSION D'UN DÉPUTÉ

Dans sa deuxième séance du lundi 24 octobre 1994, l'Assemblée nationale a pris acte de la démission de M. Philippe de Villiers, député de la quatrième circonscription de la Vendée.

MODIFICATION À LA COMPOSITION DES GROUPES

(Journal officiel, Lois et Décrets, du 25 octobre 1994)

GRUPE DE L'UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE
ET DU CENTRE

(208 membres au lieu de 209)

Supprimer le nom de M. Philippe de Villiers.

**TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION
D'ACTE COMMUNAUTAIRE**

Par lettre du 21 octobre 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

Projet de décision du Conseil relative à l'entrée en vigueur simultanée des actes mettant en œuvre les résultats des négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay (E 318).

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titre	Francs	Francs	
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu..... 1 an	116	914	
33	Questions..... 1 an	115	596	
83	Table compte rendu.....	56	96	
93	Table questions.....	55	104	
	DEBATS DU SENAT :			Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprenant les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
05	Compte rendu..... 1 an	106	576	
33	Questions..... 1 an	105	377	
85	Table compte rendu.....	56	90	
95	Table questions.....	35	58	
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75277 PARIS CEDEX 15 Téléphones : STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS
07	Série ordinaire..... 1 an	718	1 721	
27	Série budgétaire..... 1 an	217	338	
	DOCUMENTS DU SENAT :			
09	Un an.....	717	1 682	

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3,60 F

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

COMPTE RENDU INTÉGRAL
DES SÉANCES DU 25 OCTOBRE 1994



SOMMAIRE GÉNÉRAL

1 ^{re} séance	5941
2 ^e séance	5973
3 ^e séance	6007